

Rôle des Institutions dans le Développement Économique **Role of Institutions in Economic Development**

Akacem Kada

Laboratoire Mondialisation
et Politiques Économiques
Université d'Alger3-Agerie
akacemkada@hotmail.com

Selka Asma¹

Laboratoire de recherche Sciences et
environnement
Université de Tamanrasset-Algérie
profasmaselka@hotmail.com

Received: 09/03/2022

Accepted: 19/03/2021

Published: 03/06/2022

Résumé :

les institutions sont d'une importance capitale pour la stabilité et la cohésion sociales d'un pays. Le but de notre article est de montrer qu'en particulier dans le domaine économique, l'importance des institutions est primordiale et qu'elles jouent un rôle vital dans le développement économique d'un pays.

Mots clés : institutions, développement économique, bureaucratie, droits de propriété privée, politique économique.

Abstract :

institutions are of paramount importance for the social stability and cohesion of a country. The purpose of our article is to show that especially in the economic field, the importance of institutions is paramount and that they play a vital role in the economic development of a country.

Keywords: institutions, economic development, bureaucracy, private property rights, economic policy.

1. INTRODUCTION :

L'importance des institutions (formelles ou informelles) pour toute société¹, ne peut être bien saisie et bien comprise, que si nous allons un peu loin dans l'histoire de la formation des sociétés humaines pour voir comment **les questions économiques** et notamment la disponibilité et l'efficacité de l'utilisation des ressources économiques, **ont joué un rôle primordiale dans l'organisation** et le **développement de toute société** ainsi que **la nature et la forme que cette dernière** a prises **à travers l'histoire**, étant donné le problème économique fondamental, à savoir l'inadéquation entre les **ressources limitées** et les **besoins illimités** de la population. C'est comme on le sait, le problème de la rareté relative ou **rareté économique** que pratiquement tous les pays ont connu **à travers leur histoire. Ce problème est à la racine de tous les malheurs de l'être humain : famines, guerres, esclavage, dictatures...** Devant l'impossibilité de satisfaire tous les besoins (illimités) de leur population à l'aide des ressources limitées, toutes les sociétés ont dû, (et doivent toujours), de tout temps, faire des choix et prendre des décisions. Chaque société donc, doit d'abord **décider** quels besoins satisfaire, c'est-à-dire **quels biens et/ou services produire** (produits agricoles, et/ou médicaments, et/ou armes...). Puis, les ressources étant limitées, elle doit choisir la meilleure méthode de produire ces biens, c'est-à-dire la **méthode de production** qui économise le mieux et le plus les ressources disponibles, c'est-à-dire la **méthode qui minimisera les coûts** (en ressources) et quelles sortes de coûts: privés, sociaux, présents, futurs, environnementaux...

¹ - Corresponding author: Selka Asma :profasmaselka@hotmail.com

Enfin comme les biens et services produits seront nécessairement en quantités limitées et donc insuffisants pour satisfaire **tous** les besoins de **tous** les citoyens, il faudra décider **qui obtiendra quoi et comment l'obtenir** (marché, plan, fiscalité...). C'est-à-dire qu'il **faudra décider du système de répartition des biens produits, entre les citoyens**, et c'est là que le bât blesse, tant cette dernière décision est la plus importante et la plus difficile à prendre et ce quel que soit le système économique choisis. En effet ce problème de la répartition des biens produits et que les économistes nomment : problème de la **répartition des revenus** a été un **casse-tête** des plus épineux pour toutes les sociétés depuis l'Antiquité à nos jours. La solution à ce problème est cruciale pour **la nature, la qualité et la stabilité des institutions** que la société aura **choisies** pour faire ces choix et prendre ces décisions, et cruciale donc pour la **justice et la paix sociales**. Les économistes résument ces choix et décisions par le triptyque : **-quoi, comment et pour qui-, produire**.

Cependant, quel que soit le choix à faire ou la décision à prendre, la société devra **choisir les individus qui feront ces choix** (élections, nomination...). Ayant choisi les décideurs, il faudra **choisir la ou les méthodes de choix** que les décideurs seront appelés à utiliser pour prendre leurs décisions (les critères des choix : référendums, vote, lois, décrets, arrêté ministériel, instructions internes...). **Et là encore, il faudra choisir celui (ou ceux) qui choisira (ou choisiront) ces méthodes**. Ainsi, et comme on le voit, **chaque choix et chaque décision entraîne, impose même, un autre choix** et ainsi de suite.

Bref toute cette question de choix à faire, de décisions à prendre... se résume en fait dans **le choix de l'organisation sociale, politique et économique, que la société veut avoir**. Le choix de cette organisation est dès lors **le choix de l'ensemble des institutions** politiques, administratives, économiques, sociales, culturelles et en particulier **le choix d'un système économique² et des institutions ad hoc**, qui vont gouverner la société, ces institutions devant être crédibles, adéquates, compétentes, transparentes, performantes, dotées des nécessaires ressources humaines, matérielles, financières ...

Ce n'est donc pas une exagération si nous soutenons que **le sous-développement est dû avant tout et surtout à des causes institutionnelles**. En effet depuis toujours et en particulier depuis l'Antiquité Grecque à ce jour, l'homme a été forcé à réfléchir sur **l'organisation sociale** et donc les institutions ad hoc les plus aptes à satisfaire (plus ou moins) les besoins de la population et à garantir la paix et la sécurité sociales.

De ce qui précède découle notre problématique qui se résume à se demander si les institutions ont un rôle à jouer dans le développement économique et si ce rôle est important. La thèse que le présent article va essayer de défendre pour répondre à cette question est que les institutions sont un facteur très important, indispensable pour le développement économique et sociale d'un pays. Nous commencerons d'abord par donner quelques exemples d'institutions et d'organisations institutionnelles avant de leur donner une définition acceptable. Après cela nous traiterons du rôle des institutions dans le développement économique sous plusieurs aspects dans une dizaine de sections.

2. Exemples d'institutions et d'organisations institutionnelles :

Pour mieux, et plus facilement, comprendre ce qu'on entend par institutions et par organisations institutionnelles, nous proposons les exemples ci-dessous :

- Comme **exemples d'institutions économiques** on peut citer: les **formes** de sociétés modernes (SARL, sociétés anonymes...), toutes sortes de **réglementation** (régulation, gouvernance, contrôles...) telles que les **lois** sur les faillites, les règles de régulations des marchés (concurrence...), le **code** des investissements, les **droits** de propriété privée, les institutions fiscales (l'impôt sur le revenu, impôt sur les bénéfices des sociétés...) qui serviront, entre autres, de soutien aux institutions pour la solidarité et le bien-être social (institutions de distribution et de redistribution des revenus,...). -Exemples

d'institutions politiques : la **Constitution**, les lois, le suffrage universel, l'éducation universelle, **la corruption** quand celle-ci est institutionnalisée comme dans de nombreux pays, y compris l'Algérie par le passé...

-Exemples **d'institutions religieuses** : le mariage religieux par elfatha... Divers autres exemples **d'institutions sociales** : la famille, l'amitié, le mariage, la fameuse '**La Salle**' pour célébrer le mariage, code de la famille...

-Exemples d'**organisations** institutionnelles économiques : la banque centrale, les banques et autres institutions financières, les entreprises de production...

-Exemples d'**organisations** institutionnelles politiques : le gouvernement, le parlement, les parties politiques...

-Exemples d'**organisations** institutionnelles religieuses : mosquées...

-Divers Exemples d'**organisations** institutionnelles : Universités, écoles, lycées, écoles professionnelles, les syndicats, les coopératives, les associations des consommateurs, les clubs sportifs.

3. Définition :

Jusqu'à présent il n'y a pas eu encore un accord (si tant est qu'il peut y en avoir un) sur la définition, de ce qu'on entend par : institution. Il n'y a pas d'accord non plus sur leurs **formes** ni sur leurs **fonctions**, c'est-à-dire leurs objectifs tel que par exemple, la promotion du développement économique et social, et par voie de conséquences, il n'y a pas encore de consensus sur les relations entre institutions et développement économique. En effet et en particulier dans la littérature concernant le développement économique, la définition a évolué et changé selon pour quoi elles sont utilisées et selon l'appartenance ou la connexion de l'auteur à tel ou tel courant économique théorique.

Pour définir ce qu'on entend par institution, de nombreux auteurs se focalisent sur leur **rôle dans la promotion du développement économique**, et préfèrent alors se focaliser sur les **fonctions** (notamment économiques) des institutions plutôt que sur leurs **définitions**. Cependant le champ des institutions est beaucoup plus large et inclut tous les aspects de la vie dans une société : aspects politiques, économiques, sociales, culturelles, religieux...

Si alors, nous synthétisons les différentes définitions données çà et là par les institutionnalistes tels que Eric Brousseau, Chang, Jean Andrew Matt, Michel Glachant... et surtout North Douglas³ l'un des représentants les plus importants de l'institutionnalisme, l'économiste-sociologue Américain Thorstein Veblen⁵⁴ en étant le fondateur, nous pouvons donner une définition assez exhaustive des institutions qui seraient alors : des **instruments**, des **contraintes** ou des **restrictions** (règles, lois, traditions...) créés par les êtres humains dans un but de **coordination** pour, façonner, gérer leurs **interactions** sociales, politiques, économiques..., et surmonter les limites cognitives de l'homme qui est incapable d'être parfaitement et tout le temps rationnel. Elles contraignent, **limitent**, encadrent, les individus pour se comporter, individuellement ou collectivement d'une manière plus rationnelle, plus sociable... qu'en l'absence de ces instruments. Ce sont donc toutes les règles qui codifient les relations, les rapports entre les personnes physiques (les citoyens) et morales (entreprises, associations, parties politiques...), d'une part, et entre les pouvoirs publics et ces personnes physiques et/ou morales d'autre part.

Les institutions limitent, contraignent, la capacité des agents à agir n'importe comment, au gré de leurs caprices. Ce sont des procédures que se donnent la société en général : les autorités (lois, décrets...), la collectivité (traditions...), les individus (contrats...), pour accorder leurs objectifs. Ce sont également toutes les règles qui régissent les relations entre un État et des étrangers (non-résidents) et celles qui règlent les relations inter-Etats, inter-nationales...

Cependant cette définition mérite, exige même qu'on la complète, qu'on la précise un peu plus, en notant que ces règles, ces codes de comportement ne sont pas créés par les seuls êtres humains, mais

surtout et avant tout par Dieu à travers les diverses religions qui sont des institutions divines et donc de création divine, tels la Thora, la Bible, le Coran... qui sont des guides de comportement pour des milliards d'êtres humains.... Bien évidemment les non-croyants diront que ces règles religieuses ne sont que des codes de comportements créés par des êtres humains qui les attribuent à un être nommé Dieu. Mais là c'est une tout autre question qu'on ne va pas traiter dans cet ouvrage. Il n'en demeure pas moins que des centaines de millions d'êtres humains règlent leurs comportements (parfois ou souvent quotidiens) sur la base de règles religieuses parce qu'ils croient en elles en tant que prescriptions, recommandations... faites par Dieu.

Les institutions deviennent alors des instruments cruciaux pour l'intégration et la stabilité politico-sociale, des **contraintes officielles** (lois...) et **sociales** telles que les conventions, les codes de conduite, normes de comportement, les **contrats**, et autres restrictions culturelles, informelles incarnées, incrustées dans les coutumes, les traditions...

Les institutions existent à cause des **incertitudes** qui gouvernent les interactions humaines. Cette incertitude découle de **l'information incomplète**, imparfaite, **asymétrique** que l'on a en ce qui concerne le comportement des autres individus dans le processus des interactions humaines. Dès lors, **la raison d'être des institutions** (par exemple les codes des investissements, les cahiers de charge...) est de **réduire les incertitudes et les couts (de transaction) qu'elles entraînent** en cadrant, en organisant les interactions humaines, notamment par la transparence, relative, qu'elles créent. C'est en ce sens que l'on peut dire que les institutions sont des outils conçus pour structurer ces interactions et réduire les incertitudes qui régissent ces dernières en créant une structure, un cadre institutionnel, peut-être pas toujours efficace mais plus ou moins stable, pour la vie courante de tous les jours dans une société. Cette **stabilité** ne veut pas dire qu'elles ne changent pas ou qu'elles n'évoluent pas. Elles **évoluent** certes, avec le temps et sont altérées par les êtres humains car elles sont la création de ces derniers. Mais les **changements** sont en général graduels et pas très significatifs, en tous cas par rapport au **capital institutionnel accumulé**, sauf en cas de révolution (changement de constitution et autres lois...) ou de coup d'État (gel de la constitution...). Ces changements altèrent alors les choix qui nous sont disponibles ainsi que notre capacité décisionnelle d'une manière positive ou négative selon le cas.

En résumé on peut dire que les institutions constituent des **règles** du jeu dans la société. Elles sont des **guides** aux **relations humaines**. Ce sont des instruments, des outils qui encadrent, orientent, organisent, règlent les relations humaines dans une société. Elles définissent et limitent les **choix**, les **décisions** de tout agent, de tout **résident** dans une société. Elles offrent donc le **cadre légal, légitime, morale, traditionnel**... dans lequel les interactions entre les individus d'une société doivent prendre place. Ce sont donc, des **codes de conduite formels, officiels**, adoptés et imposés par les autorités du pays, tels les décrets, lois, **ou informels, librement acceptés, adoptés par la société, telles par exemple** les traditions, coutumes, dans les relations quotidiennes que nous avons les uns avec les autres. En effet on considère en général qu'il y a deux grands **types d'institutions : formelles et informelles :**

- **des institutions (des règles) formelles, officielles, construites, codifiées** (tels les Constitutions, les différentes lois, les décrets, les codes des investissements, les droits de propriétés privées...) ... La **religion** est aussi une **institution formelle en ce sens qu'elle est codifiée**, en ce qui concerne la religion musulmane, par exemple, par Dieu à travers le Coran et les pratiques et dires du Prophète Mohamed (QSPL) : ramadan, pèlerinage... Le mariage est une institution doublement formelle en ce sens que d'une part elle est codifiée par la loi et que d'autre part elle est codifiée par la religion musulmane chez nous (et par pratiquement toutes les religions). Il en est de même pour l'héritage.

- **des institutions (des normes) informelles, non codifiées**, souvent **spontanées** (coutumes, traditions, les routines, éthique, normes sociales, superstitions, **l'incivisme**...). Ce sont des règles, des normes, non explicites, implicites et souvent non écrites. Ce sont l'ensemble des normes, des croyances, habitudes, illusions, conventions, règles de conduite et les manières d'être. Elles sont basées sur des valeurs et des normes localement produites et acceptées, et parfois très importantes et plus performantes que les institutions formelles. Contrairement à ces dernières les institutions informelles, sauf les religions et

surtout l'Islam, sont le résultat d'une évolution spontanée des pratiques sociales (coutumes, contraintes...) que les individus considèrent à la suite de leurs expériences, qu'elles sont bénéfiques pour eux, telle par exemple l'institution d'entraide (mariages...) connue sous le nom de la twiza.

Ces deux types d'institutions sont complémentaires et la différence entre eux est, entre autres, le type d'infrastructure de leur mise en vigueur. Elles sont généralement créées formellement par les autorités (constitution, lois, décrets, arrêtés ...) ou informellement, consciemment ou non, par les traditions, les coutumes... : célébrations des mariages, les fameux et dangereux cortèges de la mariée, les hauts parleurs dans les mosquées...

Bref, les institutions sont donc avant tout des technologies, des logiciels pour la bonne gouvernance politique, économique, sociale, culturelle, religieuse... d'un pays et qui **devrait** être conçues en vue **de la création d'une société prospère, solidaire, juste, équitable, pacifique, sereine pour tout un chacun de ses membres** et où non seulement le vivre ensemble, mais le **vivre bien ensemble** et le **respect mutuel, sont ou tout au moins doivent être, la règle.**

4. Institutions et Organisations Institutionnelles :

Très souvent on utilise le vocable institutions pour designer des instances, des administrations, des **organisations** telles qu'un ministère, le parlement, le gouvernement, les tribunaux, les syndicats, les hôpitaux, le FMI, la Banque Mondiale, ... Cependant certains auteurs institutionnalistes tels par exemple Chang, Brousseau, Douglas North⁵., ne considèrent pas ceux-ci comme des institutions, mais comme des **outils, des organisations de support** pour les vraies **institutions 'pures'**, des organisations qui contribuent à la mise en œuvre, à l'efficacité et au fonctionnement des institutions **'pures'** au sens vrai du mot. Ces organisations sont donc d'une importance fondamentale non seulement pour l'efficacité des institutions pures mais également et surtout pour l'existence même de ces dernières dans la pratique.

Nous les appellerons alors, **organisations institutionnelles**. Les **syndicats** professionnels par exemple : des ouvriers, des médecins, des avocats, des enseignants... sont des **organisations** institutionnelles. Par contre les **statuts** de ces syndicats sont considérés comme des institutions **pures**. En tant qu'organisations institutionnelles, les syndicats sont très importants pour leurs membres qu'ils protègent contre certains risques en les mutualisant. Un deuxième exemple est celui **d'une bourse mobilière** : Wall Street, par exemple, serait l'organisation et les conditions d'adhésion, les règles des transactions à l'intérieur de la bourse... seraient les institutions 'pures', c'est-à-dire les règles du jeu dans la bourse. Un autre exemple est celui de la Constitution d'un pays qui est une institution formelle pure et les organes, (tels que le gouvernement, le parlement, la justice...) qui sont censées l'appliquer, la respecter, la faire respecter... sont des organisations institutionnelles. Les institutions seraient en quelque sorte la **superstructure**, les logiciels (softwares) des échanges interrelationnels dans une société et les organisations institutionnelles en seraient les **hardwares, l'infrastructure**, les supports. C'est ainsi que le parlement, les parties politiques, les syndicats, les entreprises, les écoles, les universités, les mosquées, les églises, les synagogues, les clubs sportifs... seraient des exemples d'organisations institutionnelles.

Le fonctionnement de ces organisations dépend alors du cadre institutionnel, c'est-à-dire des institutions correspondantes, tout comme les modifications, les **changements**, les réformes apportées à ce cadre institutionnel dépendent des résultats positifs ou négatifs de ces organisations dans la poursuite de leurs objectifs. Dès lors, les organisations seraient les agents du **changement institutionnel** dont elles influencent la direction.

Très souvent les organisations institutionnelles sont plus importantes que les institutions elles-mêmes. En effet et par exemple, l'efficacité d'une 'bonne' loi, dépend de sa mise en œuvre par l'organisation, la structure, institutionnelle correspondante. Considérons par exemple une loi pour lutter contre la **corruption**. Cette loi n'existerait que sur le papier (existence juridique) et n'aurait aucun effet dans la pratique, tant qu'on n'aura pas créé une structure, une organisation (commission...) de support pour la mettre en œuvre. Ceci a été le cas chez nous, par exemple de la loi créant l'organe national de prévention de lutte contre la corruption (ONPLC) adoptée par une loi

en février 2006 en Algérie, et qui précise que la composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'organe sont fixées par **voie réglementaire**. Cependant sa mise en place et son installation n'ont vu le jour que plusieurs années, après, en 2011, par le ministère de la justice, qui en a de plus 'choisi' et nommé (!!!) les membres le 14 septembre 2016 seulement. Quels résultats positifs pouvons-nous attendre d'une telle supercherie !

D'une manière générale **les lois**, bonnes ou mauvaises, sont adoptées par des représentants du peuple, '**élus**' par le peuple, cependant leurs mises en œuvre sont réalisées par des **fonctionnaires nommés**, donc **non élus**, par ce qu'on appelle des **décrets et/ou arrêtés d'application** et qui très souvent ne respectent pas l'esprit et ni l'objectif ultime des lois, et sont parfois (ou souvent c'est selon) instrumentalisées pour bloquer, ou vider les lois de tout sens, ou en diluer l'effet, comme le cas de la loi contre la corruption citée ci-dessus. Cependant dans le langage courant on utilise souvent le terme institution pour en fait désigner une organisation institutionnelle, tel par exemple quand on parle d'institutions financières, on veut en fait désigner les organisations institutionnelles financières: banques, bourses des valeurs mobilières, les fonds d'investissements...

Aussi et par souci de simplicité, **nous ne ferons pas cette distinction entre institutions et organisations institutionnelles**, et nous considéreront comme institutions non seulement les règles du jeu dans une société mais également toute structure (les organisations, les administrations...) qui leurs servent comme support de mise en vigueur et de mise en place. Toutefois il est bon parfois de bien distinguer l'environnement institutionnel des structures de gouvernance⁶ telle que par exemple la firme, l'entreprise. L'efficacité de ces dernières dépend en effet des caractéristiques de l'environnement institutionnel dans lequel elles opèrent, car une même firme peut être efficace (parts du marché, profit, innovation...) dans un environnement institutionnel donné et pas dans un autre.

5. Institutions et Développement Économique

Le Switch, le passage d'un système, économique planifié vers un système d'économie de marché, comme cela s'est produit en Algérie, comporte toujours des risques de perturbations économiques et financière, d'effondrement du système politique et économique, de réévaluation et de renversement des valeurs sociales, et exige surtout une modification profonde du cadre institutionnel existant (d'avant le Switch), et qui consiste à créer des nouvelles institutions qui permettent aux marchés de bien fonctionner et promouvoir ainsi un meilleur développement économique et social, car des institutions ad hoc sont une des causes de la richesse d'un pays, l'un des plus importants facteurs de croissance économique. Déterminer ces causes, ces facteurs, ont été la préoccupation de tout temps et une question fondamentale de l'économie politique. Déjà en 1887 l'économiste classique Thomas **Malthus** écrivait à David **Ricardo**, un autre économiste classique, que la question des causes de la richesse et de la pauvreté des nations est l'objet de toute recherche en économie politique⁷. En effet les économistes ont de tout temps essayé de **connaître les causes, les facteurs, des richesses des nations et de la pauvreté**. Certains prétendent que cette préoccupation a commencé avec **Adam Smith** dans son fameux ouvrage : '*Recherche sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*' en 1776. Mais en fait ces recherches avaient déjà commencé dans les civilisations anciennes, bien avant Adam Smith, telles par exemple les: **civilisation chinoise, mésopotamienne, indienne, grecque ou encore romaine...** C'est ainsi par exemple qu'on retrouve ces préoccupations déjà dans l'antiquité grecque à travers les traités consacrés à l'économie chez les grecs Xénophon (*L'Économique*), **Platon** (*Les Lois*) et **Aristote** (*les Économiques* et *l'Éthique à Nicomaque*), et aussi dans l'empire Romain (Cicéron), chez **Ibn Khaldoun et Al-Maqrîzî**, chez les mercantilistes et les Physiocrates... Remarquons toutefois⁸ que dans l'Antiquité grecque, **la science économique** (et ou l'économie politique) à proprement parler et telle que nous la connaissons de nos jours, **n'existait pas encore**⁹. Le concept **homoeconomicus** par exemple, n'a été créé qu'au 19^{ème} siècle seulement¹⁰ par John Stuart Mill. En effet, l'aspect économique de l'homme n'était pas pensé indépendamment de la vie tout entière de celui-ci dans la Cité grecque (dans la Cité-État). C'est que

l'organisation **économique** de la Cité n'était pas pensée en tant que telle, mais comme une partie seulement de **l'organisation de la vie sociale dans son ensemble**. Les penseurs grecs étaient plutôt intéressés par l'étude de **la vie politique de l'homme**, dans la société¹¹ et non pas par l'aspect purement économique de la vie dans la société.

Par ailleurs, **une croissance économique soutenue, exige la mobilisation de tous les facteurs y compris le facteur institutionnel**¹². Pratiquement n'importe quel étudiant connaît (ou devrait connaître) les facteurs traditionnels, les facteurs standards de la croissance économique tels que le travail, le capital, la terre, le progrès technologique... Seulement il est de nos jours de plus en plus accepté, de plus en plus clair, de plus en plus évident, que les niveaux de ces variables traditionnelles et leurs effets dépendent du **contexte institutionnel** présent dans le pays. Prenons l'exemple du niveau de l'incorporation du progrès technologique. Il est de plus en plus évident que le progrès technologie ne pourra pas, par lui-même, promouvoir le développement économique. Cet objectif nécessite des institutions et organisations institutionnelles qui permettent d'utiliser la technologie considérablement et surtout judicieusement, autrement une technologie, même géniale, ne pourra fournir, le plus souvent, que des résultats médiocres¹³. Effectivement toute innovation pour qu'elle puisse être efficiente, nécessite une 'institutional building', de nouvelles normes et « atechical nous¹⁴ » (c'est-à-dire un -bon sens, une bonne perception, une intuition, une intelligence-technique).

C'est en cherchant à expliquer comment les économies changent et évoluent que les économistes institutionnalistes, notamment **Douglas North** et les adeptes de la nouvelle économie institutionnelle ('new institutional economics') ou néo-institutionnalisme, qu'il a beaucoup inspirés, ont démontré que la performance économique dans une économie de marché est largement déterminée par **le type et la qualité des institutions qui soutiennent les marchés**. C'est-à-dire que **l'infrastructure institutionnelle** d'une société donnée, détermine grandement sa trajectoire économique¹⁵.

Les institutions, en particulier les institutions formelles, officielles, sont importantes car elles ont une grande influence sur les performances économiques, politiques, culturelles à travers leurs effets importants sur **les couts de production et les couts de transaction...** Elles jouent un rôle majeur dans la performance d'une économie qui peut être mesurée par des indicateurs tels que : le produit intérieur brut, la distribution et la redistribution des revenus, le niveau de la pauvreté, la qualité de vie, la sécurité physique des individus, de leurs familles et de leurs biens... « Des **institutions** profondément ancrées dans la société, crédibles, responsables et efficaces ont longtemps été jugées **indispensables** au **bien-être** et à la **prospérité** durable des sociétés. Elles protègent les pays de perturbations périodiques et déstabilisantes, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et atténuent les effets de chocs **dispendieux [couteux]**¹⁶ ». Elles sont une clé décisive pour le succès d'une économie. Par exemple des **droits de propriété** reconnus et garantis, la liberté et la garanti des **choix contractuels** par un **système juridique** compétent et **juste**, une justice indépendante mais aussi transparente, honnête et non corruptible, des **institutions de lutte contre la corruption** et contre l'acquisition illégale ou illégitime ou même immorale des biens publics, sont des conditions clés d'un développement harmonieux surtout durant la période de transition vers une économie de marché. Ainsi et bien que certains auteurs avancent comme facteurs de développement, la situation géographique et les dotations en ressources..., et minimisent le rôle des institutions¹⁷, celles-ci et l'innovation institutionnelle, sont et demeurent pour nous, essentielles, le nœud gordien du développement¹⁸. Il est bien admis de nos jours que la prospérité d'un pays dépend bien évidemment et nécessairement de ses ressources naturelles ou autres, de la qualification et de la compétence de sa main d'œuvre, de sa cohésion sociale... Mais **la disponibilité de tous ces facteurs demeure insuffisante sans un cadre institutionnel ad hoc**.

En fait ce sont les institutions qui déterminent en grande partie le mode de production. En effet elles peuvent être définies comme les règles fondamentales, politiques, économiques, sociales,

culturelles... qui établissent les bases de la production, des échanges et de la distribution... c'est-à-dire les règles du jeu qui s'imposent à tous les agents économiques. Ainsi on voit que les institutions sont un facteur important pour la croissance économique, et impactent l'économie de plusieurs façons. Hakimian¹⁹ encite trois :

- i. **La capacité institutionnelle** d'un pays, qui a un impact direct sur le comportement des agents économiques, nationaux et étrangers. En effet les investisseurs privés (nationaux et étrangers) considèrent l'environnement institutionnel comme un facteur déterminant de leurs décisions d'investissement²⁰ et font très attention à la nature des lois du pays ainsi qu'à leur **stabilité**, à leur **crédibilité** et à la **transparence** du système judiciaire...

- ii. **La capacité organisationnelle** des administrations (donc et surtout de certaines organisations institutionnelles de soutien) et leur efficacité dans la mise en vigueur et la mise en œuvre des réformes prévues, remises...

- iii. **La capacité des administrations à promouvoir efficacement le fonctionnement des marchés** (dans une économie de marché) en créant un environnement économique favorable à la réduction de l'incertitude, par entre autres, la **stabilité législative et juridique** et plus de transparence dans les politiques économiques, et en particulier dans le processus des réformes économiques et institutionnelles de l'État. Ajoutons à cela un bon **code d'investissement** qui soit « investors-friendly » et non pas notre fameux 'guichet' unique qui ne prend en compte (et partiellement seulement), que l'amont des projets d'investissement sans se préoccuper de l'aval, là où de nombreux problèmes apparaissent et qui donnent lieu pour leurs résolutions à la corruption de toutes sortes.

En outre, des institutions efficaces sont nécessaires pour réduire drastiquement les coûts de marchandage, pour inciter les gens à investir (en allégeant par exemple les diverses démarches administratives), pour lutter contre le fléau de la **corruption**, pour protéger les **innovations** et les inventions par des brevets d'invention, pour garantir le respect des **droits de propriété intellectuelle**...

6. Institutions, coûts de transactions et Développement Économique

Aussi peut-on dire qu'en ce qui concerne le champ de l'économie et en concordance avec les définitions des institutions que nous avons développées plus haut, les institutions sont des procédés de régulation à la fois alternatifs et complémentaires, au marché et que leur bon fonctionnement est aussi important pour le développement économique que celui des marchés. Elles sont mises en place par les agents économiques notamment pour créer et mettre en œuvre les droits de propriété et minimiser les coûts **de transaction**. Ces derniers sont les coûts d'adoption et de mise en œuvre du système institutionnel. Ce sont les dépenses encourues dans toute organisation, administration, **entreprise**, école, université... pour réduire les mauvais comportements des individus : dépenses d'implémentation et de mise en œuvre des lois, des règlements, des décrets et autres arrêtés, de la justice, de la police... Ce sont donc **les coûts de fonctionnement du système institutionnel mis en place**. Dans une **entreprise**, par exemple, ce sont les coûts de contrôle des produits et services fournis par les fournisseurs, les coûts de surveillance des ouvriers contre la triche, les dépenses de négociations de **contrats** avec les travailleurs, les fournisseurs, les clients, l'administration fiscale... et d'autres marchandages.

Notons que chez nous ces coûts sont énormes. En fait, on a très probablement battu tous les records dans toutes nos relations avec toutes nos administrations et autres institutions, publiques et privée sa cause de toutes sortes de lourdeurs administratives et de tous les nombreux documents que les citoyens doivent fournir pour n'importe quelle opération administrative, que ce soit dans le secteur public ou privé. Au point que ce genre de lourdeurs bureaucratiques a été qualifié de véritable terrorisme administratif qui ralentit considérablement le développement économique. Il est vrai cependant que ces procédures administratives ont été allégées par différents ministères, et espérons que cette tendance continuera dans le futur proche.

C'est parce que **les coûts de transaction sont toujours positifs** que les organisations telles les entreprises économiques, par exemple, existent. En effet une **entreprise** 'capitaliste' est une **structure de gouvernance alternative au marché** (tout au moins pour un certain nombre de

transactions), dont l'un des buts essentiels est de réduire les risques, les couts de ces transactions et les problèmes de motivation tels les problèmes de '*moral hazard*' (*aléas moral*) et de la '*sélection adverse*' tous deux dus à l'*information asymétrique*. C'est que, surtout pour les transactions *en amont* du processus de production, il est préférable (car plus économique et avec moins de risques) d'avoir ces opérations *in-house* (à l'intérieure de l'entreprise), que de passer par le marché, telles par exemple la sous-traitance interne. Notons cependant qu'une nouvelle tendance se fait jour dans le management des firmes qui tentent de copier le *modèle* de la société américaine (de taxis !!!) *Uber*. En effet, pour réduire certains risques et couts *en aval* de leurs opérations, tels par exemple ceux liés à la livraison des marchandises aux clients, certaines sociétés se sont mises à licencier ou mieux à pousser leurs personnels à démissionner volontairement et à les encourager à créer leurs propres entreprises individuelles en tant que free-lancers, en leur promettant de faire appel à eux en tant qu'indépendant pour le travail qu'ils faisaient en tant qu'employés de la firme. Ces derniers doivent alors, en tant qu'entrepreneurs indépendants, supporter seules les couts d'achats de leurs équipements (voitures, vans...), de leurs assurances travail (maladie, accident...), de leurs retraites et autres risques du métier qui étaient auparavant pris en charge par la firme. Ce nouveau phénomène concerne des employés traditionnels des firmes : chauffeurs, électriciens, plombiers... *Le modèle Uber original* est beaucoup plus radical, car le propriétaire de cette société fait porter aux taxis-membres, tous les couts et risques : le coût d'achat et de maintenance de la voiture, les couts de toutes les assurances (voiture, sante, accident...) et le risque de chômage... Heureusement que certains États, tel par exemple la Grande Bretagne, ont décidé à travers leur système juridique de considérer les propriétaires des taxis-membres de Uber, comme des employés qui doivent donc jouir de tous les *droits de protection des travailleurs*, droits qui doivent dès lors, être assumés, appliqués par l'employeur (Uber): salaire minimum garanti, sante, sécurité, prise en charge totale ou partielle des coûts d'assurance (maladie, accident...)... espérons que cette protection sera étendue chez nous aux sociétés telles que *Tem Tem*, *Yassir* et autres sociétés de ce genre.... ***Quand les coûts de transactions existent, c'est-à-dire quand les gens se conduisent mal, alors les règles du jeu deviennent importantes et leur respect encore plus, pour un développement économique harmonieux.*** En effet et en général, les gens se comportent d'une manière opportuniste : chèques sans provision, vols, ventes de produits défectueux, avariés ou périmés, la triche dans les examens et dans de nombreuses autres transactions, viols, adultères, travailleurs ne remplissent pas convenablement leurs devoirs (ouvriers, enseignants, fonctionnaires...)... Prenons par exemple le cas de la société *Sonelgaz*²¹: «...Depuis l'apparition de la *Covid-19*, les créances détenues par la société auprès de sa clientèle s'accumulent, atteignant des records jamais égalés...près de 17.200 milliards de centimes ! ***Rare, très rare sont ceux qui continuent de s'acquitter de leurs factures de consommation*** d'électricité et de gaz, ***aussi bien parmi les abonnés privés que les institutions [publiques et privées : les administrations centrales, régionales et locales, les associations, les partis politiques...] et les industriels.*** Une situation déficitaire alarmante qui a poussé les responsables à tirer la sonnette d'alarme à maintes reprises, ***appelant gentiment au bon sens*** des clients pour honorer leurs factures... ***mais sans faire fléchir les récalcitrants.*** La société a proposé dans ce contexte à ses abonnés différents modes et formules de paiement, offrant d'énormes facilités pour le règlement des factures impayées, ***toujours sans aucun écho positif .Un prêche dans le désert...*** Hélas, ne voyant rien arriver dans ses caisses, la société aurait décidé de sévir contre les mauvais payeurs, en engageant les procédures nécessaires pour récupérer ses créances, qui peuvent aller jusqu'à la coupure du jus à ceux qui refuseraient d'honorer leurs dettes, en commençant par les industriels et les établissements publics. Pour les ménages, la mise sous le coude des factures de consommation d'électricité et de gaz, et de toutes autres factures (eau et téléphone notamment), semble prendre *le temps-alibi* de la ***crise sanitaire provoquée par le virus corona.*** Mais une dette reste une dette, à payer tôt ou tard... », sauf malheureusement en Algérie : les dettes des 'agriculteurs' ont été effacées par le Président candidat lors la campagne présidentielle de 2004 pour le deuxième mandat. Ce genre de comportement met à mal la société, la perturbe et dérange tous son système de gestion et crée ***des coûts (de transaction) supplémentaires*** pour tous, aussi bien pour Sonelgaz que pour les usagers. Pour réduire ces mauvais comportements les sociétés créent des

institutions ad hoc dont le fonctionnement requiert des couts. **Ces couts de transaction** sont tellement importants que de nombreux institutionnalistes²² estiment que toute institution dépend des couts de transaction et que sa forme (son type) dépend de ce seul type de cout, d'où l'importance de la réduction de ces couts pour le **un développement économique harmonieux et conséquent**.

7. Institutions, Développement et Propriété Privée

Notons par ailleurs une caractéristique importante qui distingue les théories néolibérales dominantes, concernant les relations entre les institutions et le développement économique, à savoir l'insistance excessive, maladroite même, sur les **droits de propriété privée**.²³ Ils prétendent que sans un système de droits de propriété privée qui garantit aux investisseurs les fruits de leurs efforts et de leurs sacrifices, les gens n'investiront pas quel que soit les autres conditions et avantages. L'expression '**réductionnisme des droits de propriété**' est utilisée pour illustrer cette exagération. A vrai dire c'est le philosophe grec **Aristote**²⁴, qui a été le premier (connu) à avoir **défendu** la **propriété privée et d'une manière extensive**, contrairement à Platon qui encourageait la propriété collective. De ce point de vue on peut dire qu'Aristote a eu une très grande influence sur les **penseurs économistes** contemporains, **dits libéraux**, notamment en **Occident** (et ce jusqu'à nos jours), où **l'institution de la propriété privée est l'un des piliers du système économique du marché**. Pour Aristote la propriété privée a plusieurs avantages. Tout d'abord un avantage économique qui est **l'efficacité allocative**, contrairement à la communauté de la propriété des biens (notamment les terres à l'époque d'Aristote). Il explique en effet que les usagers des «**biens communs**», comme d'ailleurs de toute ressource partagée et non réglementée, en useront et en abuseront individuellement et indépendamment les uns des autres, chacun selon son seul intérêt personnel, sans se soucier de l'entretien et de la conservation du bien commun, se comportant de la sorte, de manière contraire à l'intérêt commun de tous les utilisateurs et finiront ainsi par gâcher et/ou épuiser le bien commun à cause de la surexploitation et de l'usage abusif (gaspillage, négligence...) du bien commun. En somme Aristote décrivait déjà ce que les **économistes** de nos jours appellent **la tragédie des biens communs**²⁵ (**Tragedy of the Commons**), en ce qui concerne les **ressources** qui sont des propriétés communes, collectives, et qui se caractérisent par des **externalités négatives pour les usagers**. C'est en tant que **solution à ces externalités qu'Aristote recommande la propriété privée**.

Il est certes vrai que la **qualité** et la **sécurité** des **droits de propriété stimulent le développement et la croissance économiques de plusieurs manières**²⁶: ils **réduisent l'insécurité et l'incertitude** et de ce fait ils augmentent l'investissement, privé national et étranger, ils encouragent l'investissement dans les nouvelles technologies et dans le capital humain, ils diminuent les couts de transaction... Par exemple en ce qui concerne la terre cela veut dire le droit de l'utiliser comme bon le semble au propriétaire : la garder inactive, inexploitée, la vendre, la léguer, l'utiliser comme garantie pour obtenir un prêt... Par contre des droits de propriété faiblement ou pas du tout sécurisés, par exemple des **expropriations injustes**... entraînent une perte de confiance qui, en Algérie par exemple, s'illustre par une baisse des investissements productifs et le recours à '**l'import-import**' car comportant moins de risques et des couts moindres en cas de 'nationalisation', de dépossession. Les gens ont besoin de règles sociétales crédibles et prévisibles ainsi qu'une mise en œuvre prévisible, de ces règles par l'État, pour se lancer dans des investissements productifs et profitables surtout. En effet **l'économie fonctionne grâce aux institutions, toutes les institutions** (y compris les institutions informelles) car, comme nous l'avons signalé ci-dessus, elles atténuent **l'incertitude** dans l'environnement économique en produisant pour les acteurs économiques un degré de **prévisibilité** nécessaire à leurs transactions quotidiennes. L'existence et l'intérêt des institutions est de **minimiser l'incertitude et donc des coûts de transaction**, qui autrement pourraient être prohibitifs et démotivant pour l'investissement. **Par ailleurs des droits de propriété privée reconnus, sécurisés et garantis officiellement contribuent à -la paix et à la stabilité- sociales**. Dans le cas contraire, des situations dramatiques pourraient se produire comme

par exemple la « bataille rangée entre deux tribus rivales [qui] a fait un mort, tué avec une arme à feu, et 16 blessés à Aïn Dzarit dans la daïra de Mahdia, à quelque 50 km à l'est de Tiaret, ... **un différend autour d'un lopin de terre de cent hectares**, opposant deux tribus rivales, a dégénéré en bataille rangée se soldant par la mort, par balles, d'un jeune homme de 18 ans²⁷ ». Ceci nous montre encore une fois, le danger créé par le fait que le FMI néglige et minimise l'importance des institutions pour une société qui se veut prospère, dans la paix et la solidarité sociales.

Par contre, les **droits de propriété**²⁸ peuvent induire des **mauvaises allocations des ressources, si des relations personnelles avec l'élite gouvernante sont tissées en guise de substituts aux règles formelles, comme cela est le cas dans de nombreux pays, développés et non développés**. Le succès dans les affaires, dans le business, est en effet influencé par les relations personnelles, le pouvoir de négociation ('bargaining power') et toutes sortes de lobbying et autres formes de corruption, surtout en l'absence d'un cadre institutionnel complémentaire aux réformes économiques. Il n'est par conséquent pas étonnant que les privatisations en Russie et en Mongolie²⁹, par exemple, n'ont pas eu les effets économiques positifs attendus, à cause notamment de la médiocre qualité des institutions d'accompagnement entraînant, entre autres, une mise en œuvre déficiente des droits contractuels. En fait on retrouve dans la plupart des pays sous-développés ce genre de **système juridique dysfonctionnel** caractérisé soit par un déficit de régulations et de lois adéquates, soit par une mise en œuvre inadéquate des lois en vigueur et une **incapacité à garantir une mise en vigueur et en œuvre 'de facto' (dans la pratique) des droits de propriété 'de jurée' (en théorie : sur papier)** obtenus par les différents agents économiques. Bref la théorie des droits de propriété (qui soi-disant en passant suppose un État fort) présuppose des **mécanismes institutionnels**, qui n'existent pas dans la plupart des pays sous-développés où la réalité est donc différente de celle supposée par les fondamentalistes du marché. **Il s'en suit que les droits de propriété 'de jurée' sont nettement insuffisants et inefficaces s'ils ne sont pas soutenus par des droits de propriété 'de facto'**, ce qui explique un peu les **expropriations** et les **annulations de contrats** induites et facilitées par des **droits de propriété non sécurisés en Russie, en Chine et au Vietnam**³⁰, par exemple. C'est ce qui arrive quand les règlements des conflits ne se font pas à travers la bonne gouvernance et quand **la sécurité des droits individuels ne dépend pas seulement des lois et des tribunaux**. En effet si les individus sentent que les institutions formelles sont faibles et ne peuvent leur garantir la protection nécessaire contre une éventuelle **expropriation**, ils vont alors recourir au fameux **système 'D'** qui signifie (débrouille-toi comme tu peux) pour sécuriser leurs intérêts par toute sorte de moyens légaux et illégaux surtout : relations personnelles et autres types de réseaux ('network'), corruption.... Ce système est dans des pays en transition comme l'Algérie la base sociale de protection des droits et caractérise ce que **d'aucuns appellent** le « network capitalism », mécanisme de protection privé où le succès et la sécurité **du business dépend d'une manière cruciale, des relations que les entrepreneurs ont avec l'Administration et l'élite politique pour réduire les risques du business dus à la faiblesse du système légal**. C'est pour se protéger contre cette faiblesse que les entrepreneurs et autres hommes et femmes d'affaires investissent énormément dans les relations avec les détenteurs des pouvoirs de décision, y compris donc avec toute sorte de fonctionnaires. Mais il faut bien noter que ce type de networks, de relations à un coût non seulement pour les businessmen, mais aussi un **coût social** avec des **conséquences dangereuses pour le pays**, dues au clientélisme, népotisme, régionalisme, corruption... induits par des liens de proximité qui frôle une promiscuité excessive, entre le 'privé' et le 'public'. Par conséquent un système légal crédible, légitime et efficient est un élément essentiel de tout programme de réformes économiques. Notons encore une fois que cette importance a été complètement ignorée, par les programmes de réformes du FMI. Ce qui nous montre encore une fois que les objectifs de FMI ne sont pas les intérêts du pays mais surtout ceux des créanciers... Il devient alors d'une grande importance d'avoir des structures de gouvernance adéquates et non pas seulement des **droits de propriété de jurée**, si l'on veut que les réformes institutionnelles et économiques (et notamment les privatisations) réussissent. Mais il est important de savoir que la réussite des réformes institutionnelles dépend crucialement de la **volonté** et de la **capacité technique** du **gouvernement de réellement mettre en œuvre ces réformes, ce qui n'est pas toujours facile**. En Algérie par exemple, le gouvernement n'arrive toujours pas à mettre en œuvre l'obligation du

payement par chèque au-dessus d'un certain montant. Il n'arrive pas non plus à imposer aux fonctionnaires, notamment au niveau des administrations locales, l'interdiction de ne pas exiger le certificat de nationalité et le casier judiciaire pour certaines procédures telles que les demandes d'emploi... Comme également un peu partout dans le monde où les gouvernements n'arrivent pas, ou tout au moins difficilement, à imposer les règles barrières contre le COVID-19.

8. Institutions et Différences de Performance Economique

En outre, non seulement les institutions elles-mêmes, mais également leur **évolution**, leur **changement** ont un grand effet sur le développement politique, économique, social d'une société. Ces effets ne sont pas les mêmes pour tous les pays, ni pour toutes les régions ou tous les groupes d'un même pays³¹, et des institutions différentes donneront bien évidemment des résultats sociaux, économiques... différents. Par ailleurs, **la relation entre institutions formelles et informelles** influe également sur les **performances économiques**. L'interaction, certes complexe, entre les éléments formels et informels des institutions est le moteur à la fois de la performance économique et du **changement institutionnel**. Les institutions formelles sont en général créées par l'État. Par contre les institutions informelles ne sont pas, en général, sous la coupe de l'État (bien que !), sont difficiles à changer et exercent une influence importante sur les performances économiques, comme nous l'avons déjà noté plus haut. Elles sont cependant très souvent négligées ou même ignorées par les économistes orthodoxes qui n'ont pas payé attention à « **l'embeddeness**³² » (intégration, incorporation, incrustation...) des institutions dans leur environnement socio-économique, bien que ce soit **la combinaison des deux formes d'institutions qui orientent, façonnent, structure, (influence) la performance économique**. Les règles informelles peuvent par exemple se transformer en règles d'opposition sous la forme de forces d'inertie contre le changement et de résistance contre les règles formelles, contre les réformes économiques **et institutionnelles** même, en se transformant par exemple, en réseaux mafieux pour bloquer, saper les réformes qui peuvent mettre en danger leurs intérêts (acquis) 'vested interests', tel par exemple en Russie dans les années quatre-vingt-dix.

Par ailleurs de nombreux auteurs **expliquent la différence de performance** entre pays riches et pays pauvres par la **situation géographique, l'histoire** et surtout par la **culture** et son évolution, et donc entre autres par **les institutions** (Karl Marx, Max Weber, Joël Mokyr...). Cependant il y eu durant les années soixante-dix, un déclin et un reniement même des explications par les institutions, période pendant laquelle les explications par les modèles néoclassiques de la croissance ont pris le dessus au point que l'économiste néoclassique Robert Solow, par exemple, qui a été le pionnier de la théorie néoclassique de la croissance économique, a **prétendu** en 1970³³, que les tentatives d'explication de la croissance économique et les disparités à long terme dans les performances économiques, entre différents pays par référence à **la culture** se terminent généralement par un « flamboiemment [fumée, étincelle] de sociologie d'amateurs » [« in a blaze of amateur sociology »], voulant dire par là, que les explications par **la culture**, non seulement ne sont pas de nature économique mais en plus elles sont faites par des sociologues amateurs ! A sa suite d'autres économistes (Francis Fukuyama...) ont persisté et signé que ces sortes d'explications ne sont que « de la sociologie amateur partout » [« It is amateur sociology throughout »]. Toutefois, il y eu une renaissance, une reprise des explications par les institutions (Mokyr, Luigi di Guisa, Acemoglu...) vers les années quatre-vingt. En fait il est de plus en plus admis, de nos jours, que les institutions sont un facteur clé pour expliquer les **différences de performance économique**, non seulement entre pays mais également entre régions et entre secteurs industriels d'un même pays. Après s'être focaliser pendant longtemps sur la disponibilité du capital, l'existence ou l'absence de ressources naturelles, la qualité de la main d'œuvre, l'accès ou non aux nouvelles technologies, on a finalement reconnu **l'importance centrale des institutions pour expliquer ces différences**. Seules des institutions différentes peuvent expliquer, par exemple, le succès économique de la Corée du

Sud et de Taiwan, et la stagnation économique de l'Inde et de l'Argentine, tous les quatre disposant des mêmes facteurs de croissance standards, que nous venons de citer ci-dessus. Autre preuve indéniable, est l'état attristant et très préoccupant de l'économie algérienne bien qu'elle soit pourvue, et bien pourvue, de toutes les ressources nécessaires, sauf que bien entendu elle souffre d'un déficit institutionnel incontestable, qualitativement aussi bien que quantitativement.

On peut également expliquer les différences dans le développement économique de nombreux pays par **le décalage, le 'mismatch', entre l'ancien appareil institutionnel et les institutions modernes qui permettent de profiter pleinement du progrès technologiques**³⁴. Cependant il faut bien noter que si les innovations technologiques permettent de résoudre certains problèmes techniques, elles créent néanmoins des problèmes institutionnels touchant par exemple aux droits individuels, aux droits de propriété privée... (Face-Book, Google...). Ainsi la **nature, les types, les fonctions des institutions expliquent** (ce que l'économie néoclassique ne peut faire) les différences de développement politique, économique... entre pays et même entre régions, et entre des groupes de population d'un même pays. Il est donc important d'en connaître la nature, les types, les formes, les fonctions, ainsi que la façon dont elles **changent**, elles **évoluent**, car par leur continuité, leur évolution, elles connectent le présent et le futur au passé.

9. Institutions, la Politique et le Développement Économique

Par ailleurs, nous estimons que **les différences de performance** sont dues principalement, non seulement à l'existence ou non **d'institutions économiques** adéquates et à la **différence de qualité** de celles-ci mais elles sont dues également à la nature du **système politique** en vigueur. La clé d'une prospérité soutenue repose sur des institutions **politiques inclusives** (donc non restrictives, non contraignantes) aidant et supportant des institutions **économiques inclusives**³⁵. Les institutions politiques inclusives créent, par exemple, des marchés inclusifs, qui sont des marchés libres, c'est-à-dire où on est libre de choisir son occupation, sa profession, de travailler ou non..., de commencer un business, de vendre ses produits... Par contre des **institutions politiques extractives** sont des institutions conçues pour extraire, prendre, revenus et fortunes de toute la société au profit d'un groupe d'individus ou d'un sous-ensemble de la société. Des **institutions économiques inclusives** facilitent, par exemple, la promotion de **l'éducation** et de la **technologie**, deux autres facteurs-moteurs de la croissance et de la prospérité, car ils permettent d'augmenter la productivité des **facteurs fétiches, standards, de la croissance** : le capital, le travail et la terre. En outre et à travers ses externalités positives sur la société, **l'éducation par exemple renforce la cohésion sociale, le civisme, et contribue à la stabilité sociale, la solidarité, la fraternité...**

Selon certains auteurs, en particulier Acemoglu³⁶, la croissance économique et la **prospérité** sont associés à des **institutions politiques et économiques inclusives**. Mais alors quid du succès économique en **Chine et au Vietnam**, où les institutions **politiques** ne sont certainement pas inclusives (donc extractives) ? Ils expliquent ce **'paradoxe'** par le fait que si ces pays ont des institutions politiques extractives, ce sont ces dernières qui, dans ces pays, organisent et créent des **institutions économiques inclusives** supportant efficacement les réformes économiques nécessaires à une croissance rapide et conséquente, en mettant en vigueur et en œuvre les droits de propriété qui encouragent l'investissement dans les technologies nouvelles et dans les talents en ouvrant les opportunités économiques **à tous** et d'une manière, plus au moins, **équitable**. D'ailleurs **le modèle 'autoritaire' chinois de croissance économique** est devenu une **alternative**, de plus en plus populaire, **au Consensus de Washington** pour les pays sous-développés et pas seulement (Vietnam...). Mais est-ce que le modèle chinois est soutenable à long terme, politiquement, économiquement et socialement et est-il transposable et transférable à d'autres pays ?

Quoi qu'il en soit, **il existe une grande synergie entre les institutions politiques et économiques, elles sont complémentaires et se soutiennent mutuellement**. Chaque société fonctionne (bien ou mal, c'est selon) avec un ensemble de règles politiques et économiques créées et mises en œuvre par l'État et les citoyens. Les institutions économiques (formelles) et politiques sont créées par l'État :

imposées ou choisies par consultation et/ou dialogue participatif... **C'est tout le processus par lequel une société adopte les règles qui vont la gouverner et la structurer.** Les institutions façonnent, forment, créent les motivations des individus, des politiciens, des entreprises...

Ce sont les **institutions économiques** avec des **organisations** institutionnelles de soutien, adéquates, qui créent les **motivations économiques** : d'être éduqué, de travailler, d'épargner, d'investir, de cultiver, de vendre, d'innover, d'adopter les technologies nouvelles... Mais **c'est le processus politique qui détermine les institutions qui seront mises en place et appliquées et ce sont les institutions politiques qui déterminent comment ce processus fonctionnera.** En effet si les institutions économiques sont déterminantes quant à la prospérité d'une nation, **ce sont la politique et les institutions politiques qui déterminent le type d'institutions économiques (bonnes ou mauvaises) qu'un pays a ou peut avoir.** Les institutions politiques et économiques interagissent pour créer la pauvreté ou la prospérité. Elles forgent, déterminent le succès ou l'échec d'une nation à travers leurs influences sur les comportements, les incitations, et les motivations dans la vie réelle. Par exemple les **talents** individuels sont cruciaux pour toutes les sociétés mais ils ont besoin d'un cadre institutionnel adéquat, favorable, et en particulier pour l'Algérie, pour les transformer en une **force positive.** Ce sont les institutions politiques qui déterminent qui a le pouvoir dans une société et comment ce pouvoir doit et va être utilisé. Par exemple ce sont les institutions politiques d'un pays (Constitution...) qui déterminent la capacité de contrôle des citoyens sur les politiciens et sur les ressources du pays. Par voie de conséquence, ces institutions déterminent si les politiciens élus sont de véritables représentants (des agents) des citoyens ou s'ils vont pouvoir abuser du pouvoir qui leur a été conféré ou qu'ils ont usurpé, pour amasser des fortunes et poursuivre leurs propres intérêts économiques au détriment de ceux des citoyens. Quand les institutions politiques ne sont pas 'démocratiques', ceux qui ont le pouvoir (politique) vont créer des institutions économiques qui vont les enrichir et augmenter leur pouvoir au détriment de la société. Toutefois il faut bien noter qu'en tout état de cause, la **réalité** est souvent, bien **différente** des **objectifs** officiels assignés aux **institutions** et ce dans tous les pays du monde, que ces pays soient 'démocratiques' ou non. Par ailleurs et en l'absence d'institutions de support aux **marchés**, une **économie de marché** (système que l'Algérie a choisi ou a été forcé d'adopter) ne pourra tout simplement pas fonctionner convenablement. Une croissance économique robuste n'est envisageable que s'il existe de bonnes **institutions** économiques mais aussi et peut être surtout, de bonnes institutions politiques, car celles-ci **peuvent assurer la stabilité et la continuité (deux facteurs importants du développement), ou** l'instabilité et la révolution³⁷, deux causes majeures de stagnation et même de déclin et d'anarchie et **donc préjudiciable à la prospérité.**

Ainsi et par exemple, les Transactions économiques (commerciales, financières...) entre demandeurs et offreurs ont lieu, en général, dans des marchés dans lesquels, selon Ronald Coase³⁸, les **droits de propriété sont clairs et bien définis** et où les contrats peuvent être mis en vigueur, et implémenter.

Rappelons que c'est là une des hypothèses que, dans leurs analyses, les néoclassiques font implicitement et prennent pour acquise, réalisée, mais qui, dans la pratique, ne l'est pas toujours. En effet et en général, l'existence même de ce type de marché requiert une troisième partie ou une force extérieure, en général l'État, l'autorité qui a le pouvoir d'imposer, d'appliquer la loi et donc de garantir, entre autres, la sécurité des droits de propriété des contrats. Mais cela donne lieu à un problème sérieux, car qui conquiert le pouvoir de faire des lois, décrets, arrêtés... et de garantir le bon fonctionnement des institutions du marché, il est aussi suffisamment fort pour abuser de son pouvoir, au détriment de ceux qui ont besoin de sa protection, ce qui a été le cas dans pratiquement tous les pays à travers l'histoire de l'humanité. C'est ce qui malheureusement arrive souvent et l'expérience a montré que dans de nombreux pays, il y a souvent une forte réticence à créer et mettre en vigueur les institutions nécessaires³⁹ au développement ou à la création d'une société harmonieuse dans la prospérité, l'égalité, l'équité et la cohésion sociale. En effet, dans presque tous les pays, y compris dans les pays dits 'démocratiques', mais plus il est vrai, dans les pays sous-

développés, ou en voie de sous-développement, un groupe restreint (certains diront une 'élite mafieuse') 'organise' la société pour leur propres intérêts, avantages, au détriment de la vaste majorité du peuple. Dans ce cas, le pouvoir politique est étroitement concentré et utilisé pour augmenter la richesse de ceux qui sont déjà riches. En effet, très souvent, et dans tous les pays, les autorités et le reste de la société sont souvent en désaccord, n'ont pas les mêmes vues quant aux institutions à mettre en place. Des groupes différents avec des objectifs et des intérêts différents décident des institutions à mettre en places.

Par conséquent, les institutions d'un pays sont souvent le résultat de la confrontation entre groupes sociaux aux intérêts différents. L'arbitrage est d'abord politique avant d'être économique ou juridique... En cas de **conflit** concernant les institutions à adopter⁴⁰, le vainqueur dépendra du type de **distribution du pouvoir politique dans la société**, ce qui arrive souvent dans une société qui n'est pas encore, structurée institutionnellement d'une manière stable, légitime, démocratique, solidaire, équitable... En effet un **conflit économique**, sur le type d'allocation des ressources par exemple, se traduit en un **conflit politique** sur les règles du jeu politique qui vont déterminer quels sont les projets économiques à encourager et qui va en profiter. Qui sera le vainqueur de ce conflit aura des retombées, des conséquences, vitales sur la trajectoire, l'itinéraire économique du pays : développement ou stagnation, pauvreté ou prospérité...

Dès lors, les institutions **politiques** de la société sont un déterminant clé du résultat de la **résolution du conflit et les institutions** (politique, économiques, sociales, culturelles, religieuses...) **qu'un pays aura dépend DU politique** : qui a le pouvoir et comment ce pouvoir peut et va être exercé. **Par conséquent, comprendre la politique** (l'organisation et le fonctionnement de la société, la gestion, la pratique, l'exercice du pouvoir en son sein...), et **non seulement l'économie**, est important en particulier en ce concerne les réformes économiques et institutionnelles de transition vers l'économie de marché.

Si l'occident est devenu riche c'est que ces citoyens ont créé des sociétés où les droits politiques, économiques... sont, *en général*, beaucoup plus et plus largement distribués et où les responsables sont à l'écoute des citoyens et doivent rendre des comptes⁴¹, *comparativement* aux dirigeants des autres pays. Ainsi « En Amérique, les présidents se succèdent sans jamais pouvoir affecter les institutions, changer de capitale ou de constitution...[Parce que les] '**peuples heureux n'ont pas de sociologie mais ils ont des mœurs, des institutions et des lois**', selon les mots de Jean Monnet, [en fait c'est une expression par Jules Monnerot]⁴², l'Occident a résolument choisi de consacrer les institutions malgré le gigantisme de certains de ses hommes d'État qui avaient réussi à ébranler les dites institutions sans les détrôner (tel par exemple et entre autres, le président American Ronald Trump pendant et après les élections présidentielles de novembre 2020, et qu'il a perdues)... Establishment, mainstream (courant principal) et institutions⁴³, sont les vrais détenteurs du pouvoir de décision en Occident même dans les autres domaines que sont la science et la culture qui voient des génies passer sans emporter avec eux les édifices qu'ils ont bâtis comme Stephen Hawking, Walt Disney, Steve Jobs et tant d'autres⁴⁴».

Mais malheureusement, le problème de base auquel les pays sous-développés doivent faire face est que les outils et instruments de politique économique qui ont historiquement permis aux pays industrialisés de s'être développés, sont 'interdits' par les conditionnalités du FMI suite aux recommandations du Washington Consensus. C'est ce qui fait qu'en général et malheureusement, dans ces pays en voie de développement les institutions et les organisations institutionnelles favorisent les activités de distribution au détriment des activités de production et encouragent, créent des monopoles (Algérie...) au lieu de promouvoir la concurrence et réduisent ainsi les opportunités d'investissement et de production au lieu de les développer. Cependant, une lueur d'espoir se fait jour après que Le Président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), M. Rédha Tir, ait rappelé l'importance du conseil de la concurrence qui a été jusqu'à présent

marginalisé et insisté sur la nécessité de la réactivation et la revalorisation du rôle que doit jouer ce Conseil et la nécessité de rehausser son rôle. Afin qu'il soit un véritable régulateur des pratiques commerciales et concurrentielles et un puissant outil de développement économique.⁴⁵

10. Révolution Institutionnelle, Bureaucratie et Développement.

Mieux, et pour bien montrer l'importance des institutions pour le développement économiques, d'autres auteurs institutionnalistes soulignent le fait que **la révolution industrielle** en Europe a été **précédée** et causée, **facilitée** par une **révolution institutionnelle, dès le dix-huitième siècle**⁴⁶. Cette révolution institutionnelle a radicalement transformé la manière dont les pays occidentaux organisaient leurs vies politiques, administratives, économiques et sociales. Elle s'est manifestée surtout par des **changements** très rapides dans les règles de la vie et surtout dans les **administrations** en général et en particulier les règles de **gouvernance publique**. **Elle a remplacé les institutions vénales et le patronage ou clientélisme monarchiques** notamment, et selon lequel les postes administratives (collectes des impôts, la police, la justice, les gardes militaires, les titres de noblesse...) étaient soit vendus à des individus privés qui en devenaient propriétaires ou offerts en guise de récompense pour loyauté, par le Monarque. C'étaient les deux instruments institutionnels les plus importants que le roi utilisait pour s'assurer la loyauté de ceux qui étaient supposés le servir et les revenus nécessaires pour gérer son royaume et financer ses guerres. Ces instruments (surtout le procédé de vente des postes administratifs) étaient utilisés pour résoudre le problème de motivation et de confiance, c'est-à-dire pour résoudre, ce qu'on appelle de nos jours, le **problème de 'l'agence'**. C'est une forme précurseur de ce que nous appelons aujourd'hui le 'outsourcing', de la sous-traitance administrative, sauf qu'ici c'est le sous- traitant qui paye et pas l'inverse, en monnaie ou en loyauté ou... **Une fois le poste acquis pour loyauté**, il devenait surtout une propriété privée de l'acquéreur et il passe de père en fils par **héritage**. Le bénéficiaire du titre ne recevait **pas de salaire** mais faisait payer ses services de toutes sortes. Dans ce genre de patronage, qui malheureusement existe encore de nos jours dans de nombreux pays, la compétence était absolument secondaire. **Quant à 'l'acheteur' du titre**, comme par exemple **le collecteur des taxes** et impôts (le 'taxfarmer'), il paye le roi pour avoir le droit de collecter les taxes et bénéficier des revenus et des privilèges que cela procure : l'enrichissement, la capacité d'entrer dans la noblesse, le prestige local, inclusion dans la classe dirigeante (**l'économiste David Ricardo a acheté en 1819, un siège à la Chambre des communes**, une pratique encore courante à l'époque et de nos jours malheureusement avec divers moyens d'échange). Ainsi une fois le poste acquis par achat ou par loyauté, le propriétaire en faisait ce qu'il voulait, notamment la collecte, manu militari, des taxes et impôts souvent trop lourds pour les contribuables, avec des conséquences souvent désastreuses :

l'appauvrissement de la population, l'injustice... On retrouve ce phénomène d'héritage d'un poste ou d'une position politique encore **de nos jours, comme par exemple, en Grande Bretagne**⁴⁷, où le titre de seigneur (Lord) et membre du 'Sénat' britannique (the House of Lords), est pour un grand nombre de 'sénateurs', **héréditaire mais seulement pour les hommes, pas pour les femmes ! Grace donc à la révolution institutionnelle**, ces sortes d'institutions ont été **remplacées** par des institutions **bureaucratiques**, c'est-à-dire par des administrations où les employés, les **fonctionnaires**, ne sont pas propriétaires de leurs fonctions et sont **en principe** recrutés en fonction de leurs compétences (concours, examens, tests ...) et non par clientélisme, favoritisme, ou népotisme... Ces fonctionnaires **sont salariés** à plein temps en général et leurs droits (recrutement, promotion, retraite...) et devoirs sont bien définis par la loi. Une **bureaucratie** est **une forme d'organisation du travail** et en tant que telle elle peut désigner une administration publique ou celle d'une institution privée (entreprise, cliniques et hôpitaux privés...). L'émergence de la bureaucratie est un long et omniprésent processus macro-social et considérée par de certains auteurs (Max Weber...) comme un élément clé de l'avènement de la modernité⁴⁸. On la trouve dans tous les secteurs de la vie économique et sociale : toutes sortes d'administrations publiques, grandes entreprises, partis politiques, organisations syndicales... car elle serait la forme d'organisation la plus efficace. Elle a été d'abord inventée par les Chinois, reprise en France par Louis XIV et Colbert sous le nom d'«

Administration» et perfectionnée ensuite par les Prussiens⁴⁹.

Il ne faut cependant pas **confondre** la bureaucratie en tant que forme d'organisation du travail avec le **sens péjoratif** qu'on donne au mot bureaucratie dans le langage courant. En effet le **formalisme** de la **bureaucratie** peut entraîner une **lourdeur et une rigidité de l'action administrative**, son **détournement et sa monopolisation au profit des seuls intérêts des bureaucrates et de leurs corrupteurs**. En effet une **bureaucratisation excessive** peut engendrer des dysfonctionnements, limiter le potentiel des acteurs concernés et peut finir par paralyser toute l'organisation, à cause de sa rigidité structurelle et de la lenteur qu'elle provoque au système. En ce sens on peut dire qu'avec une bureaucratie particulièrement lourde, l'Algérie par exemple, et malgré les réformes mises en œuvre, cahin-caha, durant cette période de **transition qui dure et perdure depuis 1990**, n'a pas corrigé ses mauvaises règles de gouvernance et de gestion, elle n'a pas non plus changé grand-chose à sa réglementation pour booster son économie : **pratiques bureaucratiques décourageantes**, centralisation de la décision économique, **blocage des initiatives**, **clientélisme**... Notons en outre une autre signification donnée à la **bureaucratie** par l'aile radicale des fondamentalistes du marché, à savoir les tenants de l'école autrichienne⁵⁰. Pour ce genre d'économistes la bureaucratie est pratiquement **toute intervention de l'État dans la sphère de l'économie en particulier**, donc toute forme d'administration qui restreint la libre entreprise (free entreprise) et la **libre initiative** dans toutes les activités. Car selon eux, cette interférence n'est ni plus ni moins qu'une **substitution d'un contrôle du gouvernement à la libre entreprise**, et en particulier le control public, officiel sur toutes les activités économiques. En effet et toujours selon eux, la démocratie est basée sur la séparation des trois pouvoirs : l'exécutif (gouvernement), du législatif (parlement : l'Assemblée Nationale et le Senat) et du judiciaire (tribunaux...). Les membres du législatif sont élus, ainsi qu'un grand nombre de juges dans certains pays et en particulier aux USA. Toujours selon ces fondamentalistes, ce système démocratique a été remplacé au cours du temps par le règne « d'une démocratie irresponsable et autoritaire. Le bureaucrate n'entre pas en fonction par élection, mais par nomination par un autre bureaucrate. Il s'est arrogé une grande partie du pouvoir législatif... »⁵¹. Pour eux ce genre de bureaucratie est très mauvais parce qu'elle serait « essentiellement antilibéral, non démocratique et non-américain, et qu'elle est... une réplique des méthodes totalitaires de Staline et Hitler⁵² ». Notons enfin que le système de patronage a encore une longue vie puisqu'il existe encore de nos jours et dans presque tous les pays, parallèlement au système administratif connu sous le vocable : *la fonction publique*. On peut même dire que *le système de patronage existe de nos jours à cause de la 'démocratie'*, et ce dans tous les pays, sans exception, puisque le ou les vainqueurs de chaque élection (locale, régionale, nationale, ou internationale comme dans le cas du sport : FIFA, CAF, Comites Olympiques...) 'doivent' récompenser celles et ceux qui les ont aidés, d'une manière ou d'une autre, dans leur victoire, en leur offrant des postes, des fonctions dans le gouvernement, dans l'administration et autres entreprises et établissements publics, ou dans le cas des grandes entreprises privées en faisant passer des lois qui favorisent ces dernières (marchés publics, exonération ou réduction de taxes, impôts...)

11. Impact du développement sur les institutions.

Ceci dit, il est bon de savoir que les **institutions ne sont pas toujours la cause du développement**, elles sont aussi et parfois, **la conséquence du développement**. En effet si les institutions ont **un rôle positif à jouer dans le développement, elles sont également les produits, les fruits de ce développement**. Les changements structurels induites par le développement économique créent le besoin pour des institutions ad hoc, d'accompagnement de ces modifications structurelles et ceci nécessite donc la création de nouvelles institutions appropriées. C'est ainsi que et par exemple, le transport et son développement sont une conséquence, alors que l'éducation est à la fois une cause (amélioration de la qualité du capital humain) et une conséquence du développement, celui-ci permettant l'augmentation des ressources qui peuvent être mises à la disposition du secteur. L'institution de l'assurance⁵³ (marchandises...) est née après que le besoin apparut de s'assurer contre les risques découlant des échanges commerciaux avec des clients et des fournisseurs lointains. De bonnes politiques de développement accouplées à de bonnes institutions pour les mettre en œuvre produisent, réalisent une croissance plus rapide que les politiques

économiques seules, non accompagnées par les institutions nécessaires⁵⁴. Plusieurs des ‘bonnes’ institutions qui existent dans les pays développés sont les produits plutôt que les causes du développement. Certains institutionnalistes prétendent même que tout système institutionnel est principalement façonné, élaboré autour des besoins déterminés par le mode de production et pas l’inverse, car des systèmes technologiques ou des modes de production, distincts, requièrent différentes institutions⁵⁵. On sait maintenant en effet et par exemple, qu’un système économique de marché nécessite des institutions différentes de celles que nécessite un système économique planifié, socialiste, administré. De même les institutions requises par un système politique ‘démocratique’ sont bien différentes de celles que requiert un système de dictature du ‘prolétariat’ (notons ici que ce dernier système n’a en fait jamais existé, surtout pas dans les ex-pays socialistes de l’ex-bloc soviétique où régnait en fait une **dictature sur le prolétariat** par une **minorité parasite**). Néanmoins, que les institutions soient la cause ou la conséquence du développement, il est certain qu’il y a une **interdépendance entre institutions et développement**, qui du reste évoluent ensemble, et on aura toujours besoin d’institutions ad hoc, adéquates pour la promotion, le **développement**, la soutenabilité⁵⁶ et l’accompagnement de tout développement satisfaisant, juste et équitable et prenant en compte tous ou presque tous les soucis économiques, environnementaux, sociaux... des citoyens et de **tous** les citoyens. Dès lors, si on n’a pas pu, en Algérie commencer par le building des institutions dans cette longue période de transition vers l’économie de marché et de réformes inachevées, on doit au moins, poursuivre les réformes de développement économique et le développement/construction des institutions nécessaires, **parallèlement et en même temps mais certainement pas après** ; ainsi ils s’aideront, s’alimenteront l’un l’autre, les deux se nourrissant l’un de l’autre.

12. Développement, Overdose Institutionnelle et responsabilité.

Par ailleurs si toute nouvelle institution a pour rôle premier de combler un **déficit institutionnel**, elle ne doit pas non plus créer, induire, résulter en un **surplus**, un **excédent institutionnel**. En effet même si on s’accorde à admettre qu’une institution donnée est ‘bonne’ pour presque tous les pays pour un objectif donné, il y a toujours le danger d’un **surdosage (overdose) institutionnel**. En effet et par exemple, un médicament vital, prescrit selon un dosage contrôlé peut sauver la vie, mais peut aussi se transformer en un poison mortel s’il est pris, consommé, en une trop grande quantité. De même une **dose excessive d’une institution peut être dommageable pour le développement économique**, alors qu’elle peut être bénéfique appliquée à une dose raisonnable : chez nous par exemple on constate une overdose de patriotisme économique à travers la fameuse règle 51/49% en ce qui concerne les investissements directs étrangers. Par contre deux exemples typiques de déficit de patriotisme économique (dose insuffisante) sont d’une part la règle 30/70% et sans rétroactivité, en ce qui concerne les importations par des étrangers et d’autre part les trois zones de libre-échange (l’U.E., les pays Arabes, et l’U.A.), alors que nous n’avons pratiquement rien à échanger (mis à part les hydrocarbures qui sont régies par d’autres règles). Les Algériens étant, sans exagération, les champions du monde en ce qui concerne ‘l’import-import’, la règle gérant les importations par des étrangers, aurait dû être 90/10% ou même 95/5% d’autant plus que la valeur ajoutée par un importateur étranger est quasiment nulle de l’ordre de 2 ou 3%.

Un autre bon exemple de surdosage institutionnel est illustré par les recommandations insistantes (et quasiment exclusives) des néo-classiques et par les institutions financières internationales, sur les droits de propriété auxquels ils accordent le plus important rôle dans les réformes de transition et que certains ont qualifiés de **réductionnisme des droits de propriété** (« property rights reductionism »). Comme nous l’avons déjà signalé plus haut, ils expliquent leur insistance/exigence par l’argument qu’en l’absence d’une garantie appropriée, bien adaptée aux fruits de leurs sacrifices (investissement, travail, risques, pertes, soucis...), les gens ne feront aucun investissement quels que soient la nature et le ‘succès’ des autres réformes : macroéconomiques, microéconomiques... ce qui aura un effet négatif sur le développement⁵⁷. Ceci est vrai et il est certes très nécessaire de protéger les droits de propriété sans quoi il ne peut y avoir de système d’économie de marché et en tout cas pas d’**investissement productif** privé, à cause de l’insécurité et l’incertitude concernant les fruits de tout investissement privé, si la propriété privée n’est pas reconnue et/ou pas garantie. Mais une trop

grande protection, telle une trop longue période de protection pour les **patentes**, par exemple, comme le voudrait les néoclassiques, pourrait nuire au développement. En effet cela risque de trop protéger des technologies obsolètes, des formes d'organisation managériales démodées... En outre **l'innovation** crée des **rentes** pour les entreprises sur les marchés, rentes certes nécessaires pour inciter à des nouveaux investissements porteurs de progrès technique. Cependant, ces **rentes doivent être temporaires**, pour autoriser l'entrée de nouveaux concurrents qui « *challengent* » les entreprises en place et supportent les innovations. C'est pour cela qu'il faut véritablement promouvoir et encourager la **concurrence** qui peut d'un côté éroder les rentes des firmes en place qui ont conquis une position de **monopole** par l'innovation, et d'un autre côté elle peut aussi stimuler de nouveaux acteurs d'innover et d'entrer dans ces marchés, et forcer les firmes en place à redoubler d'efforts pour maintenir leurs acquis... La **concurrence** est un facteur très important des politiques et des institutions qui favorisent le rattrapage technologique et l'imitation des pays avancés, et permet aux pays sous-développés d'opérer un décollage suffisant pour les lancer sur le chemin de la croissance. Par contre des rentes systémiques, **des barrières à l'entrée** sur les marchés... causées par un déficit institutionnel ou par des institutions défaillantes, vont indubitablement freiner le développement et peuvent même conduire vers un sous-développement.

Notons cependant, qu'il y a eu des **violations des droits de propriété** qui dans les faits ont été **salutaires** pour le développement économique, telles, par exemple, les expropriations durant les réformes agraires au Japon, en Corée du Sud, en Taiwan et les nationalisations en Autriche et en France (Renault...) après la deuxième guerre mondiale⁵⁸. Mais cette sorte de **violation des droits de propriété** en Algérie durant la réforme agraire (sous le président Boumediène) n'a certainement **pas été salubre** pour notre pays puisque **nous continuons à importer plusieurs milliards de dollars par an en produits agricoles y inclus la matière première pour fabriquer le pain quotidien, aliment quasiment indispensable pour la majorité des citoyens y compris ceux que la réforme agraire, était supposée améliorer leur niveau de vie.**

Dès lors il devient nécessaire de recourir à une protection intelligente et efficace : quels droits doit-on protéger (donc pas tous), dans quelle mesure (durée...), dans quelles conditions et s'il le faut au cas par cas pour les brevets d'invention par exemple, mais là il faut faire attention au lobbying et autres tentatives de corruption.

Malheureusement, du fait d'un **déficit immense de civisme**, encouragé par une **impunité systémique, une corruption structurellement endémique en Algérie**, les institutions, les règles de conduite, formelles ou informelles ne sont pas toujours respectées. Ce genre de comportement, est très **dangereux pour la cohésion et la solidarité sociale** et pour le développement. Prenons par exemple le cas de la « forêt de Madagh, un des plus importants sites récréatifs en plein air d'Oran, [qui] vit une situation désastreuse.

Cette forêt est devenue une poubelle à ciel ouvert, à la suite d'amoncèlement d'immondices en tout genre, sur presque sa totalité... [et les gens] se demandent pourquoi les pouvoirs publics ne prennent pas des mesures urgentes et des décisions draconiennes pour la préservation de ce site⁵⁹ ». C'est que l'État ne peut pas être partout. Rappelons-nous le principe de **l'Opportunity Cost** : si l'État est présent dans un endroit, il est absent dans un autre. La solution est de mettre fin à l'impunité. Il faut alors que l'État, avec **la participation de la société civile**, mette fin à cette impunité structurelle, ce qui nécessite alors des **sanctions** exemplaires contre les contrevenants de tout genre. Cependant il ne faut pas oublier que l'efficacité de ces mesures dépend du type et de l'efficacité de la mise en vigueur et de la mise en œuvre du cadre institutionnel et de la nature et de la sévérité des sanctions. En effet il ne sert à rien d'avoir des institutions (même excellentes) si on ne crée pas en même temps les organisations institutionnelles ad hoc pour les mettre en œuvre et si on ne donne pas à celles-ci les moyens et ressources nécessaires pour remplir leurs fonctions et si on ne protège pas, les membres de ces organisations, de toute sorte d'embûches et risques : chantages, menaces, tentations

de corruption des juges et de la police, poursuite judiciaire injustifiée...

Nous ajouterons pour notre part que l'une des fonctions essentielles des institutions, et qui semble être souvent, et même trop souvent, ignorée, négligée, sous-estimée, est **la responsabilisation de chaque individu, chaque organisation... pour chacun de ses actes** dans les relations avec autrui (individus, entreprises, administrations...). Cette responsabilité est et doit être personnelle, doit être prise, assumée, par et seulement par la personne qui l'a créée, la personne concernée et par personne d'autre. Notons que ce type de responsabilité individuelle est aussi une institution, qui bien que prescrite par l'Islam dans le Coran (voir par exemple les versets suivants : 6 : 52 ; 6 :164 ; 52 :21 ; 53 :38-39), est très souvent négligée ou même ignorée par de nombreux musulmans pratiquants et ce dans le monde entier. Il n'y qu' à voir les comportements irresponsables et souvent dangereux et anti-sociaux des gens pendant la présente pandémie du COVID-19. Chaque personne doit répondre de ses actes et seulement de ses propres actes. Elle découle de la liberté qui consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, c'est-à-dire être **responsablement libre**, être donc responsable. On peut donc dire ou faire tout ce qu'on veut à condition d'en assumer les conséquences et de **ne pas nuire à autrui**. L'incapacité d'identifier qui ou quoi blâmer induit des comportements nuisibles qui ont des implications économiques, sociales et même politiques importantes dues aux **confusions sur la responsabilité et la ou les personnes responsables**. Pour bien mettre en relief ce genre de confusion prenons l'exemple d'un citoyen qui supplie un juge ou un policier...de le pardonner en jouant sur ces sentiments ou en invoquant toute sorte de prières : 'Allah i3aychaq, Allah ikhallik, Allah ihafzak'...Et bien ce citoyen est bien un corrupteur, le moyen de paiement n'étant pas monétaire dans ce cas, c'est la prière et l'invocation de Dieu qui en fait fonction **comme on le verra par la suite dans le chapitre sur la corruption**. Si le fonctionnaire pardonne il devient un corrompu et un voleur. En effet et dans le cas d'un policier qui pardonne et n'établit pas un procès-verbal pour un excès de vitesse par exemple, il s'est alors dans ce cas, laissé corrompre par les prières du contrevenant, et il a failli dans son travail en ne pas sanctionnant le contrevenant et en lui faisant cadeau du montant de l'amende nécessaire et a trahi la confiance placée en lui par l'État qui le pays pour son travail; il le fait certes non intentionnellement croyant qu'en agissant de telle sorte il est en fait un bon citoyen, un bon musulman...Mais le fait est là et personne ne peut et ne doit agir de la sorte et se permettre de pardonner à quelqu'un que dans sa vie privée et en ce qui concerne ses propres droits, ses biens (mobiliers ou immobiliers)... Malheureusement ce genre de confusion entre notre responsabilité dans notre vie privée et notre responsabilité dans le travail, en tant qu'être privé et en tant qu'être public (du simple fonctionnaire jusqu'aux ministres, présidents, rois, princes...) existe partout dans le monde et encourage l'indiscipline, l'incivisme, le manque de sérieux (il est vrai, certes, dans certains pays plus que dans d'autres).

Enfin et par ailleurs, plusieurs de nos institutions sont basées sur le mérite et la récompense de ceux ou celles qui ont de bonnes performances, comme par exemple les primes de rendement pour les travailleurs (ouvriers, fonctionnaires, enseignants...). Ceci peut créer des problèmes : doit-on prendre en compte la performance individuelle ou collective (dans les usines, les universités...) ? Et comment mesurer cette performance ? Les primes de rendement dans les universités par exemple, sont régulièrement attribuées à pratiquement tous les enseignants quelle que soit leur performance, et même s'ils sont absents pour cause de maladie par exemple. Il faut donc bien choisir ses institutions.

13. Développement, Institutions, Néo-classiques et Institutions Financières Internationales.

L'importance des institutions pour le développement a été pendant longtemps **ignorée, négligée**, non acceptée par le courant économique orthodoxe dominant, **néo-classique**⁶⁰, pour qui la coordination entre les agents dans un marché est faite par une '**main**' soi-disant '**invisible**' alors que cette coordination a lieu grâce à '**des mains bien visibles**' et qui sont les **institutions** de marché (formelles et informelles). Or l'importance des institutions était explicitement signalée dans l'histoire de la pensée et des politiques économiques très tôt et en tout cas depuis la renaissance.

Pourtant, et comme nous l'avons déjà signalé, un bon nombre des hypothèses sur lesquelles ce courant a été construit, sont de plus en plus rejetées et/ou controversées. C'est ainsi par exemple, que le paradigme néo-classique de l'allocation des ressources qui se focalise sur les prix, la production, l'offre et la demande, a été méprisant, dédaigneux ('dismissive') des institutions, donnant naissance à une science économique sans institution - 'institution-free-economics' - longtemps après la deuxième guerre mondiale. Ceci est dû à leur hypothèse implicite (et non reconnue) que les coûts de transactions sont nuls, égaux à zéro⁶¹. En outre l'accent insistant (maladif presque) sur *l'approche méthodologique individualiste* est de plus en plus abandonnée, sauf par les fondamentalistes, par les intégristes de ce courant orthodoxe. Elle est progressivement, rapidement et concurrentiellement (competitively) remplacée par l'approche institutionnelle, que certains datent vers la fin du 19^e siècle suite aux travaux de l'économiste Américain **Thorstein Veblen**⁶², et qui avait mis en avant l'importance **des structures institutionnelles** nécessaires au développement : les normes politiques (formelles) et les normes sociales, culturelles, religieuses, traditionnelles... que le **courant dominant prend pour acquis** ou pour ainsi dire en **hypothèses implicites, inexprimées, souterraines, sous le paillason**. Les tenants de ce courant ont, jusqu'à un passé assez récent, adopté dans leurs analyses économiques, **une approche non institutionnelle** (certains diront une approche anti-institutionnelles ou même anti-institutionnelle). Les **institutions juridiques** par exemple (tels que les droits de propriété privée, des contrats légalement exécutoires, des marchés de capitaux fonctionnant convenablement...), étaient et sont souvent encore, implicitement supposées exister et opérer parfaitement et sans coût, ou bien elles étaient carrément ignorées, passées sous silence dans cette approche néo-classique. Or ces institutions juridiques sont le soubassement de cette approche et sont largement supposées être nécessaires pour soutenir les hypothèses de comportement et les structures de marchés, objet des analyses des tenants de ce courant. Le problème pour les néoclassiques est que contrairement à une organisation institutionnelle **on ne peut voir une institution, la sentir, ou la toucher**, ce qui rend alors leur **formulation**, leur manipulation **mathématique, difficile** (pour ne pas dire quasiment impossible) pour les néo-classiques férus, passionnés de mathématiques. Dès lors, ne pouvant les manipuler à leur guise, ils les ignorent tout simplement, bien qu'elles soient le déterminant fondamental, de la performance d'une économie, surtout à long terme.

C'est parce que le **soubassement théorique et idéologique**, des réformes que les **institutions financières internationales**, proposent/exigent/requièrent est d'abord et surtout **néo-classique**, que les **institutions financières internationales** notamment **la Banque Mondiale (BM) et le FMI** traitent les institutions comme de simples détails et **se focalisant sur les réformes économiques seulement** et qu'ils ont nommées réformes de **première génération**, au détriment des **réformes institutionnelles** qu'ils ont négligées et nommées réformes de **deuxième génération** et ne les ont recommandées/exigées/requises que partiellement et tardivement comme des réformes de deuxième classe. Par exemple, la libéralisation de l'économie que le FMI impose à de nombreux pays en détresse financière, y compris l'Algérie, est implémentée **avant** la mise en place des institutions nécessaires, appropriées pour encadrer cette libéralisation qui consiste à passer d'un système économique sur-régulé vers un système sous-régulé. Le résultat a été, entre autres, une augmentation exponentielle de la corruption dans tous les pays concernés et de nombreuses crises financières comme par exemple en Russie, au Mexique... et un système d'économie de bazar, sauvage, caractérisée par un gaspillage important et une mauvaise allocation des ressources... comme par exemple en Algérie et ailleurs.

Néanmoins et bien qu'il soit de plus en plus reconnu que les politiques de développement doivent être conçues pour le cadre institutionnel spécifique du pays, et bien adaptées à ce dernier, **le FMI et les organisations financières internationales continuent**, dans la pratique, à ignorer l'environnement culturel, social... des pays sous-développés et **continuent** de forcer ces derniers à adopter les institutions du marché des pays développés, telle par exemple l'obligation faite par le FMI aux pays qui demandent son assistance financière de privatiser les entreprises publiques, étatiques pour soi-disant un bien meilleur développement économique. Pourtant des pays tels que, la France, l'Autriche, la Norvège, la Finlande, Taiwan, dévastées par la deuxième guerre mondiale, et bien qu'ayant un système de marché qui est en principe contre l'existence d'entreprises d'État, ont tous eu recours extensivement à des entreprises d'État (par des nationalisations ou par des créations de nouvelles entreprises publiques...) pour atteindre un

développement impressionnant. En Corée du Sud, l'entreprise semi-étatique POSCO⁶³, le fameux producteur mondial d'acier, a été créée vers la fin des années 1960, pour produire de l'acier dans un pays qui ne possède même pas la matière première (minerai de fer, charbon à coke) : un défi clair (et très rentable), à **la théorie scélérate des avantages comparatifs de David Ricardo**. POSCO est devenu le plus efficient dans le monde par les coûts de production de l'acier (cost efficient), et a été dès (2007) le deuxième plus grand producteur (non-privatisé) d'acier dans le monde. Ça, c'est le vrai patriotisme économique auquel l'Algérie devrait adhérer si elle veut se développer et subvenir aux besoins minimums de ses citoyens. Ainsi donc les institutions à créer, à modifier et/ou à améliorer doivent être compatibles non seulement avec le système politico-économique en vigueur, mais également et peut être surtout, avec l'état de l'économie et **les circonstances économiques conjoncturelles et structurelles spécifiques du moment**.

14. Conclusion

Jusqu'à la fin du vingtième siècle, les réformes institutionnelles n'étaient pas le souci majeur, ni même le souci tout court, des institutions financières internationales et notamment le **FMI**, dont la préoccupation majeure était la solvabilité, la capacité du pays endetté à payer, repayer ces créanciers, notamment ceux de la 'communauté internationale' : banques américaines, européennes japonaises... En fait, et à l'exception des droits de propriété privée et de leur défense vigoureuse, les institutions étaient traitées comme de simples détails comparés aux réformes 'hard' (dures) telles que la libéralisation du commerce extérieur, la privatisation de l'économie... Une des meilleures preuves de la négligence et de l'indifférence des néo-classiques et du FMI à leur suite, par rapport aux institutions, est leur instance, leur exigence du rôle minimal que l'État doit avoir. Or c'est l'État avec toutes ses composantes (gouvernement, parlement, justice...) qui initie (décrets, projets, propositions de lois...), adopte, promulgue et met en œuvre les institutions formelles nécessaires au bon fonctionnement de **toute** l'économie et de toute **la société, quel que soit le système économique adopté**. Même quand ces institutions internationales ont commencé à se préoccuper des institutions vers 1997, après la crise financière asiatique, elles l'ont fait d'un point de vue très restrictif, d'un point de vue quasiment économique, se préoccupant par exemple des institutions qu'il fallait créer pour le 'bon' fonctionnement des marchés... et se désintéressant des institutions politiques, sociales... (la bonne gouvernance, justice transparente, lutte contre la corruption...), institutions qui sont indispensables à la réussite même des réformes économiques (hard). Le résultat est que les programmes de réformes recommandées/exigées par ces institutions internationales ont échoué spécialement là où les réformes institutionnelles adéquates ont été ignorées ou négligées (considérées comme des détails négligeables) en : Algérie, Tunisie, Maroc, Égypte, Brésil, Russie, Ukraine... Par contre les réformes économiques des pays de l'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Tchéquie...) ont été des succès parce que accompagnées et même précédées par des réformes institutionnelles (politiques, administratives, judiciaires ...), car ces dernières étaient la condition sine qua non pour que ces pays deviennent membres de l'Union Européenne (UE) et/ou de l'alliance de défense atlantique, l'OTAN. Pour l'ancien ministre des finances Polonais, Grzegorz

W. Kolodko,⁶⁴ **le succès de son pays est dû « au rejet explicite des doctrines du Washington Consensus. Le pays n'a pas fait ce que le FMI a recommandé »**. Au contraire la Pologne a accordé la priorité à « Its people first » : son peuple d'abord. Ils ont respecté leur société et leur population en implémentant des réformes pour diminuer le chômage, en accordant des allocations chômage, des salaires et des pensions de retraite ajustées à l'inflation, et surtout en créant l'infrastructure institutionnelle nécessaire non seulement au bon fonctionnement du marché, mais également et en même temps nécessaires à la stabilité politico-sociale du pays. En revanche, les pays des Balkans (Bulgarie, Albanie, Yougoslavie, Géorgie, Ukraine...) attendent toujours leur adhésion à l'UE et leur développement économique est moins favorable, car **leurs réformes institutionnelles** sont jugées très timides et/ou **insuffisantes**, bref non satisfaisantes par l'U.E. notamment.

Par ailleurs, les prescriptions orthodoxes des institutions financières internationales, quand elles ont commencé à promouvoir un peu plus sérieusement les **réformes institutionnelles** (ou tout au moins

quelque unes d'entre elles) et en voulant harmoniser le rôle et les formes des institutions pour les pays en voie de développement (et en voie de sous-développement comme malheureusement notre cher pays l'Algérie) ont consisté à prescrire, tout comme pour les réformes économiques, ce qu'il est convenu d'appeler de nos jours, **«one size fits all»** (une taille unique pour tous et chacun). C'est à dire le même programme de réformes institutionnelles, qui doit être appliqué par tout pays sollicitant l'assistance financière de l'une des institutions financières internationales, et donc sans tenir compte des spécificités régionales, géographiques, sociales, culturelles, religieuses... de chaque pays, tout comme elles le font pour les réformes économiques du Washington consensus. Cela ne veut pas dire que le Washington consensus a ignoré totalement les institutions. Mais il a procédé à une reconnaissance sélective et très partielle des institutions avec une insistance maladroite sur **les droits de propriété (property rights)**. En cela ils ont raison, car une propriété sans titre notariale, par exemple, est un capital mort comme cela a été souligné par de nombreux auteurs et notamment par Hernando de Soto⁶⁵. Des droits bien garantis et bien mis en œuvre, donnant une information claire et officiel sur le ou les propriétaires, offrent un meilleur accès au crédit bancaire et rend possible le transfert légal (par vente ou héritage) de la propriété qui devient ainsi un capital vivant, et éventuellement productif. Néanmoins la construction et reconstruction institutionnelles nécessitent la réhabilitation, l'amélioration de la qualité de **toutes** les institutions nécessaires **à toute la société et non pas, seulement pour le bon fonctionnement du marché. En effet des institutions** bien conçues, efficaces et **solides** serviront de garde-fous crédibles et créent ainsi un environnement politique, économique et social stable, qui sera, propice à, entre autres, une réduction significative des **coûts de transaction** résultant en des interactions économiques et sociales moins coûteuses, moins risquées et économiquement et socialement plus efficaces. Autrement dit par exemple, des institutions publiques mal conçues et/ou mal adaptées, mal ajustées, seront susceptibles d'ignorer ou de retarder des innovations et la diffusion du savoir (technologiques, de gestion...) bénéfiques à la croissance. **L'inertie bureaucratique**, l'aversion au risque et des préjugés conscients et/ou inconscients sont préjudiciables à la croissance économique. Rappelons que c'est la **révolution institutionnelle** qui a été le moteur originel de la **croissance économique en Europe** dont le décollage eu lieu vers 1820, grâce à une combinaison de ruptures technologiques et **d'arrangements institutionnels**. Ce sont la **nature** et la **qualité** des **institutions** qui expliquent les différences de performance économique, notamment entre les économies avancées et les pays en développement. Malheureusement le problème de base auquel les pays sous-développés doivent faire face est que les institutions, outils et instruments des politiques économiques qui ont historiquement permis aux pays industrialisés de s'être développés, leur sont 'interdits' par les institutions financières internationales, notamment à travers le Washington Consensus, les programmes d'ajustements et autres types de pressions politiques... : interdiction du protectionnisme économique, interdiction des subventions à la production et à la consommation, interdiction des investissements par l'État, réduction drastique des dépenses sociales de l'État...

Enfin notons bien que, pour l'Algérie, ce qu'il nous faut ce sont des institutions qui promeuvent l'établissement, la création d'une société vivable et salubre pour tous les citoyens. Nous avons besoin d'institutions pour un développement économique **et social** soutenable, durable, qui soit équitable et qui prend en charge les besoins, les problèmes, les préoccupations, les soucis des citoyens : emploi, santé, logement, éducation, soucis environnement et autres droits fondamentaux. Nous avons également besoin d'institutions efficaces contre le non-respect des lois, contre l'impunité, contre la corruption, et autres fléaux qui entraînent 'la privation, la pauvreté, la marginalisation' et l'absence de toute perspective réelle de développement économique **et social**. Par ailleurs et après avoir beaucoup insisté sur l'importance des institutions, il faut bien noter que pour des pays comme l'Algérie les facteurs les plus importants pour un développement économique et social équitable et une croissance économique soutenable, qui soient **au profit de ses citoyens, de tous ses citoyens** sont : **la paix interne et externe, la non-interférence des pays étrangers (requins, charognards, pillards, vautours...) dans nos affaires**, qui nous empêchent par exemple, d'adopter

des institutions démocratiques...à travers des tentatives de déstabilisation, des agressions de toutes sortes, directes (Syrie, Lybie, Afghanistan...) ou indirectes comme en ce qui concerne l'Algérie, par proxy (par délégation, par procuration...) ou en créant des conflits artificiels, mais meurtriers et destructifs, entre pays voisins : et c'est là que réside la réponse à Hernando de Soto, qui se demande pourquoi le

capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs⁶⁶. C'est que l'Occident force, oblige les pays sous-développés à adopter des institutions qui lui ouvrent portes et fenêtres du pays qui a suivi ses conseils et une fois que cela est fait, leur seul souci devient de piller sans pitié les ressources du pays docile, soumis.

QU'ON NOUS LAISSE EN PAIX.

Citations :

1 : Akacem Kada et Adli Zoher, 2019. Le traitement de la pauvreté dans l'antiquité grecque (co-auteur). La Revue algérienne de la Mondialisation et des Politiques Économiques, Volume No10, 18-06-2019, faculté des sciences économiques, commerciale et de gestion, université Alger 3 ; pp.111-126.

Et Akacem Kada, Adli Zoher & Kebier Soumaya 2016. Les choix des systèmes Économiques en Algérie Depuis l'Indépendance. Revue Dirassat No 25, janvier 2016, université de Laghouat ; p. 85.

2 Harcourt Bernard E., 2011. The Illusion of Free Markets. Harvard University Press, Cambridge, USA. P. 86.

3 Allen W. Douglas, 2012. The Institutional Revolution Measurement and the Economic Emergence of the Modern World. The University of Chicago Press, Chicago.

Andrew Matt, 2013. Limits of Institutional Reforms in Development. Cambridge University Press, Cambridge USA; pp. 42-46.

Brousseau Eric et Glachant Jean Michel, 2008. New Institutional Economics: a Guide Book. Cambridge University Press, Cambridge, p. XLV.

Chang Ha-Joon, 2007. Institutional Change and Economic Development. United Nations University Press, New York.

Hali Edison, 2003. Testing the Links : How Strong Are the Links Between Institutional Quality and Economic Performance? Finance and Development, June 2003, Volume 40, Number 2, p.36.

North Douglas C., 2009. Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge University Press, New York (28e édition, première édition 1990), pp. 3-6.

Veblen Thorstein, 1899. Why is Economics not an Evolutionary Science? The Quarterly Journal of Economics, Volume 12, Issue 4, July 1898, Pages 373-397.

4 Veblen Thorstein, 1899. L'article "Why is Economics not an Evolutionary Science ?" est le document fondateur de l'École Institutionnaliste. Ses idées sont reprises dans les années 1970 par l'école de la Nouvelle économie institutionnelle qui se situent dans la lignée de la pensée introduite par Ronald Coase.

5 Chang Ha-Joon, Brousseau Eric et Glachant Jean Michel ; North Douglas, op. cit., pp.4-7.

6 Platteau Jean-Phillipe, 2008. The Causes of Institutional Inefficiency : A Développement Perspective. In Brousseau Eric et Glachant Jean Michel, eds., New Institutional Economics : A Guide Book. Cambridge University Press, p. 444.

7 A Social Turn'. The economist, 5 September 2020, p.57.

8 Akacem Kada et Adli Zoher, 2019. Le traitement de la pauvreté dans l'antiquité grecque. La Revue algérienne de la Mondialisation et des Politiques Économiques, Volume No10, 18-06-2019, (faculté des sciences économiques, commerciale et de gestion, université Alger 3) ; pp.111-126.

9 Medema Steven G., 2009. The Hesitant Hand. P.6. Princeton University Press, Princeton, USA; p.6.

10 Persky Joseph, 1995. Retrospectives. The Journal of Economic Perspectives, Vol. 9, No. 2, pp. 221-231.

11 Medema op.cit., p. 6.

12 Chang Ha-Joon, 2007b. Kicking Away the Ladder: Development Strategy in Historical Perspective. Anthem Press, London, pp. 133-141. Et Chang Ha-Joon, 2006. Rethinking Development Economics. Anthem Press, London; pp 41-61.

13 Science After the Pandemic. The Economist, 27 mars 2021, p.7.

14 A Thing of Brightness. Technology Quarterly in the Economist, 27 mars 2021, p.12.

15 Rosenberg Nathan et Birdzell Jr. L.E. 2014. How the West Grew Rich, the Economic Transformation of the industrial World. Basic Books, San Bernardino, California, USA ; pp.113-140.

- 16 El-Erian Mohamed A. L'inertie des institutions, une menace pour la croissance. Online : les echos.fr, du 12 oct. 2017, consulté le 02-02-2021. (Conseiller économique en chef chez Allianz. Il a présidé le Conseil de développement mondial du président Américain Obama, et est éditeur collaborateur au Financial Times.).
- 17 Sachs Jeffrey D. 2003. Institutions Matter, but Not for Everything : The role of geography and resource endowments in development shouldn't be underestimated. Finance and Development, Juin 2003, Volume40, Number 2, pp. 38-41.
- 18 Dani Rodrik and Arvind Subramanian, 2003.The Primacy of Institutions(and what this does and does not mean). Finance and Development, June 2003, Volume 40, Number 2, pp. 31-34. Et Edison Hali, 2003.Testing the Links : How Strong Are the Links Between Institutional Quality and Economic Performance? Finance and Development, June 2003, Volume40, Number 2, pp. 35-37.
- 19 Hakimian Hassan and Ziba Moshaver, 2001. The State and Global Change: The Political Economy of Transition in The Middle East and North Africa. Curzon Press, Richmnond, Surrey; pp.29-26.
- 20 Page John and Van Gelder, 2001. Missing links. In Hakimian Hassan and Ziba Moshaver, eds. The State and Global Change: The Political Economy of Transition in The Middle East and North Africa. Curzon Press, Richmnond, Surrey ; p.37.
- 21 Zerzouri Abdelkrim, 2020. Générosité exceptionnelle. Le Quotidien d'Oran,29-11-2020 ; online.
- 22 Allen W. Douglas, op.cit., pp. 19-21.
- 23 Chang, op. cit., p.17. Et Andrews, op. cit., p. 21.
- 24 Akacem Kada et AdliZohar, 2019, op.cit.
- 25 Lipsey Richard et all, 1998. Microeconomics. Addison-Wesley, New-York, pp.392-93.
- 26 Oppen Sonja, 2008. New Institutional Economics andIts Application in Transitional and Developping Economies. In Brousseau Eric et Glachant Jean Michel, eds., New Institutional Economics : a Guide Book. Cambridge University Press, p.392.
- 27 Dilmi El-Houari, 2021. Un mort et 16 blessés dans une bataille rangée. Le quotidien d'Oran, online, le 07-01-2021.
- 28 Oppen Sonja, op.cit., pp. 393.
- 29 Ibid.,p. 394.
- 30 Ibid., p. 400.
- 31 Soto, Hernando de, (Hernando de Soto), 2000. The Mystery of Capital: Why Capitlisme Triumphs in the West and fails everywhere else. Basic Books, New York .Acemoglu Daron and Robinson James A., 2012. Why Nations Fail. Crown Business, New York. Et ,
- Acemoglu Daron, 2003. Root Causes: A Historical Approach to Assessing the Role of Institutions in economic development. Finance and Development, June 2003, volume 40, Number 2, pp.27-30.
- 32 Oppen Sonja, op. cit., p.403.
- 33 https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/BPEAPaper1_Comment2_Solow.pdf; consultée le 16-12-2020. Et
- <https://www.worldfinance.com/featured/how-culture-can-help-explain-economic-development>.
- 34 Allen, op.cit., p.222.
- 35 Acemoglu, 2012, op.cit., pp. I-II; 42-44; 76-77; 80-86.
- 36 Amocoglu, ibid., p.91.
- 37 Acemoglu, ibid., p.43.
- 38 Coase Ronald Harry, 1960. The Problem of Social Cost. Journal of Law and Economics, 3, 1, pp.1-44.
- Citee par Nye John, 2008. Institutions and the Institutional Environment. In Brousseau Eric et Glachant Jean Michel, eds., op.cit., p. 70.
- 39 Hakimian, op. cit., pp.1-11.
- 40 Acemoglu, 2012, op.cit., pp. 79-82.
- 41Acemoglu, ibid., p.3.
- 42 Notons ici que ce que Monnerot dit est un pléonasme car les lois, les mœurs sont des institutions.
- 43 Ici encore nous avons un pléonasme. Nous pensons que dans les deux cas les auteurs donnent l'impression qu'ils ne comprennent pas correctement le sens d'institutions.
- 44 Hatem Youcef ,2021. Establishment, mainstream et la prééminence des institutions occidentales. Le Quotidien d'Oran le 25 - 01 - 202, online : <http://www.lequotidien-oran.com>.
- 45 Aziza M., 2021. CNESE : Pour un conseil de la concurrence rattaché à la présidence. Le Quotidien d'Oran online le 06-11-2021.

- 46 Allen W. Douglas, op. cit., pp.2-21.
- 47 https://en.wikipedia.org/wiki/Hereditary_peer, le 17-11-2020.
- 48 Toye John, 2007. Modern democratie. In Chang Ha-Joon, 2007, ed. Institutional Change and Economic Development. United Nations University Press, New York; p. 75-76.
- 49 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bureaucratie>; consultée le 29-12-2020.
- 50 Mises Ludwig von, 2007. Bureaucracy. Liberty Fund, Indianapolis, USA; pp. 1-3, 33-35, 47-49, 53, 66-73. [[Edition originale, 1944, Yale University Press]].
- 51 Mises, *ibid.*, p. 2.
- 52 Mises, *ibid.* P. 3.
- 53 Reinert Erik S., 2007. Institutionalism Ancient, Old, and New. In Chang Ha-Joon, 2007 (ed.). Institutional Change and Economic Development. United Nations University Press, New York; pp. 53-54.
- 54 Pages and Van Gelder op. cit., p. 42.
- 55 Reinert Erik S. 2008. Howrich Country Got Rich and How Poor Country Stay Poor. Constable, London; pp. 11-19.
- 56 Eigen-Zucchi Christian, Eskeland Gunnar S., and Shalizi Zmarak. Institutions Needed for More than Growth: By facilitating the management of environmental and social assets, institutions underpin sustainable development. Finance and Development, June 2003, Volume 40, Number 2, pp.42-43.
- 57 Chang, 2007, op.cit., p. 21.
- 58 Chang, 2007, *ibid.*, pp.24-25
- 59 Boukraâ J.,L'incivisme frappe la forêt de Madagh: Un site récréatif transformé en décharge à ciel ouvert. Le Quotidien d'Oran, online : le 15 Septembre 2020.
- 60 Nous rappelons que, par simplicité, nous utilisons le vocable néoclassique pour tous les économistes et les théories économiques qui promeuvent le marché au détriment de l'Etat....
- 61 Brousseau 2008, op.cit., p. xxiii.
- 62 Reinert, 2008, op.cit., p.53.
- 63 Chang, 2007, op.cit., p. 23.
- 64 Stiglitz Joseph E., 2002. Globalisation and Its Discontent. W.W. Norton &Company, New York; pp. 179-180 et 262.
- 65 De Soto Hernando, 2000. The Mystery of Capital: Why Capitlisme Triumphs in the West and fails everywhere else. Basic Books,New York.
- 66 De Soto Hernando, *ibid.*